Vendredi
L'hebdomadaire des Socialistes

Quatrième année
N° 164
Vendredi
20 novembre 1992
ISSN 0995-0583
Prix 6,50 F

le drame du sang

POUR LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE



Collection Jean Jaurès

Votre courrier

ÇA DEBORDE !

L'affaire du sang contaminé évolue chaque jour et sent de plus en plus les magouilles de la droite pour salir notre Parti.
Cette droite a enfin obtenu, et le président de la République l'a confirmé, la saisine de la Haute Cour afin de juger nos camarades en place au gouvernement de l'époque.
Je ne conteste pas que, dans l'état actuel de la Constitution, ce soit le seul moyen pour nos camarades d'obtenir que justice leur soit rendue, mais au prix de quelles mises en accusation de la part de gens qui mériteraient plus qu'eux le passage devant cette juridiction !
C'est pourquoi je vous demande, en particulier à Claude Estier, président du groupe parlementaire socialiste au Sénat, d'intervenir afin que cette juridiction n'en reste pas là, et après avoir été tant réclamée par la droite, qu'elle serve enfin à juger les actes inadmissibles perpétrés par des gens comme l'ignoble Pons, le boucher d'Ouvéa, et le falsificateur de passeports, le non moins innommable Pasqua, ainsi que le premier ministre de l'époque 1986/1988, leur compère Chirac. Tous trois doivent aussi être traduits devant la Haute Cour.
Quand on possède un instrument performant, il faut le rentabiliser. Maintenant que la Haute Cour va être constituée, comme la machine de monsieur Guillotin, il faut qu'elle serve à quelque chose d'utile pour la société.
Je souhaite vivement que mes lignes soient publiées dans "Vendredi", cela fait du bien de s'exprimer, le vase déborde !

JEAN-PAUL JOUBERT
Orsay (91).

LA HAINE

Il serait peut-être temps que les Français cessent de se déchirer avec passion -voire une certaine haine- au sujet du sang contaminé.
Peut-on imaginer qu'en toute connaissance de cause -à moins d'être un monstre- quelqu'un puisse avoir dit : "Je sais que ceci va tuer des humains, mais je décide qu'on le fera" ? Quelle personnalité médicale ou politique, de gauche ou de droite, aurait agi ainsi ?
N'oublions pas que le sida est une maladie récente -dont les modes de contamination n'ont pas été déterminés d'emblée- que dans d'autres pays, les mêmes choses se sont produites et même après de 1985.
Pourquoi faire d'un drame humain une affaire politique, là ou certainement n'ont joué qu'une impression, une ignorance partielle, un manque de prévision de ce qui pouvait arriver ?
Je reste persuadée qu'aucune juridiction ne pourra, en toute certitude, désigner et condamner un coupable, un responsable. L'idéal serait que tous les hommes s'unissent, en toute fraternité, sans haine et sans passion, pour lutter contre le sida, fléau d'aujourd'hui qui peut encore amener d'autres surprises. Je voudrais pouvoir dire cela non seulement aux lecteurs de "Vendredi", mais à tous les Français.

JACQUELINE BOSSUVE
Arras (62).

LES MASQUES

Bas les masques, messieurs de la droite, gaulliste et républicaine, comme vous vous plaisez à le proclamer.
Ce dimanche, mon téléviseur accouche, non sans douleur, de la plus horrible des manipulations, du plus atroce des simulacres.
Vous profitez du temps d'antenne qui vous est attribué sur une chaîne publique, en début d'après-midi, pour montrer le visage de la droite, pour vous donner des allures humanistes et nous faire croire à vos intentions sociales et réformistes.
Dans ce spot télévisuel, rien ne nous est épargné : de l'utilisation d'enfants et d'éducateurs à celle d'un malade du sida, en passant par celle de jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. On croit rêver, ou plutôt cauchemarder. C'est faramineux et c'est surtout scandaleux. Mais je voudrais expliquer (pour ne pas seulement dénoncer) la révolte qui me saisit et me pousse à prendre la plume.
Sur l'éducation, tout d'abord.
Outre le fait qu'il n'est pas très déontologique ni convenable d'utiliser des enfants aux fins qui sont les vôtres, vous ne ferez pas croire à la sincérité de vos propos. Les arguments que vous utilisez ne sont pas les vôtres, les valeurs que vous brandissez non plus.
La politique sociale que vous avez menée, quand vous étiez aux affaires, sonne plus vrai que vos discours rénovés et mensongers. Vous n'avez jamais défendu ni mis en œuvre des mesures visant à garantir, à tous, le droit à l'éducation, le droit à un même cadre éducatif. Bien au contraire. Encore récemment, n'est-ce pas la sélection, et, donc, la reproduction, qui vous tint lieu de politique éducative ?
Qui peut croire vos propos sur le souci d'une politique sociale permettant l'accès à l'emploi pour tous, aux jeunes en particulier ? Qu'avez-vous fait pour l'intégration sociale et professionnelle des jeunes entre 1986 et 1988, si ce n'est relancer "les petits boulots" garantissant ainsi plus de précarité pour les jeunes et une plus grande impunité des patrons pour toutes les atteintes aux droits et à la dignité des travailleurs ? Et vous osez parler de droit à la dignité par l'accès à l'emploi pour tous ?
C'est pourtant dans le discours sur la non-exclusion des malades du sida que vous atteignez des sommets.
Comment osez-vous utiliser quelqu'un qui est touché par l'injustice et la maladie, mis, de fait, au ban de la société bien pensante que vous incarnez ?
Imaginez-vous, un seul instant, faire croire à l'authencité de ce discours sur l'intégration et l'égalité, quand c'est toute votre politique qui est fondée sur la discrimination et la défense des privilèges ?
Personne ne songe, d'ailleurs, à vous le reprocher. Vous défendez les intérêts qui sont les vôtres : des intérêts partisans, certes, mais il n'est pas demandé à tous d'avoir le sens de l'intérêt général.
Quand vous assumez vos choix, vous restez respectables ; quand vous travestissez la réalité et vous emparez de valeurs qui ne sont pas les vôtres, vous donnez à douter de votre honnêteté, du caractère démocratique et républicain de votre démarche.

FRANCK HELLEBOID
Montrouge (92).

ARGENTEUIL

Argenteuil : les raisons de la rupture PS-PC.
Les socialistes argenteuillais voulurent croire, en s'associant en 1989 à la liste municipale avec le PC, que l'écroulement du bloc soviétique aurait raison des tristes habitudes du communisme municipal.
Ville de 94.000 habitants, la quatrième de la région Ile-de-France, Argenteuil conserve les pesanteurs de la gestion communiste (57 ans), son manque de rigueur et sa fausse démocratie... pas d'expression libre dans le magazine municipal !
Pour le PS, il n'était plus possible de cautionner des projets d'urbanisme aboutissant à densifier la ville et à déséquilibrer l'habitat ; d'accepter que des opérations de prestige (projet dispendieux d'Arc-en-Seine) prennent le pas sur les réalités quotidiennes.
Il est désormais de la responsabilité de tous ceux qui partagent une même conception de la ville, une solidarité appuyée sur une gestion rigoureuse des finances communales, une réelle démocratie locale, de s'unir pour engager Argenteuil dans le XXIe siècle.

JEAN-PIERRE LESCOP
Argenteuil (95).

AGENDA

■ **"La montée des extrêmes droites en Europe"**
Colloque organisé par la Fondation Jean-Jaurès, avec Gérard Collomb, Jean-Christophe Cambadélis, Herta Dauebler-Gmelin (vice-présidente du SPD), Franz Loeschnak (ministre de l'Intérieur autrichien) et Pierre Mauroy.
24/11, 20 h, Cercle républicain, 5 avenue de l'Opéra, 75002 Paris.
☎ 40.72.21.21

■ **"La Chine après le XIVe congrès"**
Colloque organisé par la fédération de Paris, avec Jean-Luc Domenach.
26/11 de 18 à 20 h, salle Marie-Thérèse-Eyquem, 10 rue de Solferino, 75007 Paris.
☎ 42.80.64.40

■ **"Les outils de l'insertion"**
Formation gratuite proposée par le centre Condorcet aux cadres fédéraux, élus et militants.
12 et 13/12, 29 rue André-Joineau, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.
☎ 40.41.08.48

■ *Henri Nallet signera son livre "Tempête sur la justice", le 28/11, après la convention nationale (en fin d'après-midi), au stand librairie et communication.*

■ **Rectificatif**
Les "Entretiens de Solferino" sur "L'Identité masculine", avec Elisabeth Badinter auront lieu le 10/12/92. ☎ 45.56.78.68

Vendredi
10, rue de Solferino 75333 Paris cedex 07
Télex : 200 174 ; Télécopie : 45.51.47.03
Service abonnés : 45.56.78.57
TELEPHONE : *pour joindre directement votre correspondant, il suffit de composer 45.56...(précédé du 16-1 si vous appelez de province) suivi des 4 chiffres qui figurent entre parenthèses à la suite de chaque nom*

DIRECTION
Directeur de la publication : Thierry Mandon
Codirecteur de la publication : François Rebsamen
Comité de direction : Jean-Pierre Becquet, Jean-Marcel Bichat, Pierre Brana, Philippe Dorthe, Gérard Le Gall, Gérard Lindeperg, Arnaud Massip, Pierre Moscovici, Bernard Roman, Françoise Seligmann, Daniel Vaillant.

REDACTION
Rédactrice en chef : Lyne Cohen-Solal
Directeur de la rédaction : Jacques Garat (78.58)
Secrétaire gal de la rédaction : Jacques Goubin (78.82)
Politique : Jean-Pierre Bedeï (78.73)
Economie : Monique Grima (78.70)
Idées : Bernard Chaouat (79.01)
Société : Patricia Jaffray (78.94)
Régions : Maryline Trassard (78.71)
International : Ghislaine Toutain (77.92)
Actuelles : Françoise Lorrain (78.55)
Secr. de rédaction : Vanda Gervasio (78.61)
Maquette : Flavienne Allar (78.92)
Infographie : Jean-Pierre Pécau (77.92)
Réalisation : Sandrine Girard (78.92) Taoufik Khatib (78.54)
Révision : Jean-François Gantois (78.53)
Photo : Pascal Lebrun, Josette Serreau (78.53)

ADMINISTRATION, GESTION
Madeleine Darbel (78.44)

ABONNEMENTS ET SERVICE LECTEURS
Marie-Reine Jost (78.57)
Marie-Lou Le Bras (78.56), Sabine Sebah (79.04)

PUBLICITE
Pyramid Conseil - (16.1) 42.21.40.90

FABRICATION
Photogravure, montage : Dawant - Paris
Impression : Avenir Graphique - Torcy
Routage : Inter-routage - Aubervilliers

N° Commission paritaire : 10.889

"Vendredi" est édité par les Nouvelles Editions de l'An 2000

CREDITS PHOTOS
F. Nascimbeni / Sipa-Press (p. 6.) ; R. Bossu / Sygma (p. 20) ; AFP (p. 21) ; autres P.L.

Illustrations couverture et dossier : P. Lechien

Ce numéro a été tiré à 190.000 ex.

CETTE SEMAINE

2 *Courrier*

POLITIQUE

4 *Sang : l'exploitation politique*
5 • *Souvenons-nous*
• *On sent une ambiance d'hallali*
6 *Le prix d'un homme et le prix d'un croissant*
7 • *Ce que l'opinion publique ne veut pas savoir*
• *Les écologistes en union libre*

9 à 16 DOSSIER

Le drame du sang
Pour la vérité et la justice

10 • *Au commencement étaient l'incertitude...*
• *... et les préjugés*
11 *Les pouvoirs publics ont agi vite*
12 *Les faits rendent acte aux ministres*
13 *L'opinion du corps médical*
14 *Etablir les responsabilités*
15 • *Une exploitation politique écœurante*
• *La vérité et la justice*
16 *Questions aux accusateurs*



▲ *Sang : l'exploitation politique (p. 4).*

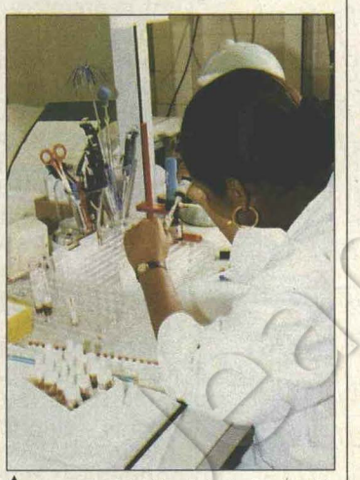

▲ *Sang : pour la vérité et la justice (pp. 9 à 16).*



▲ *La bataille de l'emploi (p.17).*

ECONOMIQUE/SOCIAL

17 *La bataille de l'emploi : le chômeur, l'emploi et la fourmi*
18 *Contre la drogue, l'Europe unie*

INTERNATIONAL

19 *La difficile négociation sur le GATT*
20 • *Allemagne droit d'asile : le SPD rassemblé*
• *Cambodge la paix impossible ?*

CULTURE

22 • *Post-scriptum*
• *Cinéma : "Mac"*

INVITE

23 *Jean Nouvel*

Des tirés à part du dossier ***"Le drame du sang. Vérité, justice"*** *sont disponibles, sur demande, au secrétariat national à la Communication.* ☎ *45.56.78.48*

Claude Estier

13 nov.

Conversation d'une heure avec Andreï Kosyrev, ministre des Affaires étrangères de Russie, en visite officielle à Paris. Sans dissimuler la gravité de la situation économique de son pays, il estime que le pire est passé et que les choses vont s'améliorer dans les prochains mois. Sa principale inquiétude semble tenir à la situation politique dominée par l'affrontement entre le gouvernement de Boris Eltsine et le Parlement au sein duquel les nostalgiques du régime communiste sont désormais passés à l'offensive. L'un d'eux, de retour de Bagdad, a été jusqu'à prononcer un vif éloge de Saddam Hussein "champion du combat contre l'impérialisme américain" ! Le Congrès du peuple va donc se réunir le 1er décembre dans un climat tendu, peu propice à la mise en œuvre d'une nouvelle constitution démocratique et à la poursuite des réformes.
A la question que je lui pose sur l'avenir de la CEI, le ministre russe considère qu'après la phase de dispersion qui a suivi la disparition officielle de l'URSS, les anciennes républiques soviétiques recherchent aujourd'hui un minimum de collaboration soit au plan multilatéral au sein de la CEI, soit de façon bilatérale avec la Russie. Les relations entre celle-ci et l'Ukraine se sont améliorées avec cependant une difficulté sur la monnaie et un autre contentieux non négligeable puisqu'il concerne les armements nucléaires que détient l'Ukraine et dont elle n'est toujours pas décidée à se débarrasser.

15 nov.

"C'est moi qui suis atteint, c'est vous qui êtes visés", avait constaté Laurent Fabius, jeudi dernier, devant le bureau exécutif. C'est bien ce qu'ont compris l'ensemble des responsables socialistes venus exceptionnellement nombreux à cette réunion commune du comité directeur et des parlementaires pour exprimer leur solidarité avec le premier secrétaire et aussi avec les deux autres anciens ministres mis en accusation par la droite devant la Haute Cour.
Sous la houlette de Charles Pasqua, soixante-trois sénateurs membres des groupes de la majorité sénatoriale se sont prêtés à l'ignominie qui consiste à exploiter le drame de la contamination et la douleur des familles des hémophiles victimes de transfusions effectuées jusqu'en 1985 à des fins politiciennes. Alors même que tous les témoignages concordent -celui de Michèle Barzach, ministre de la Santé de 1986 à 1988, n'est pas le moindre- pour souligner que Laurent Fabius, premier ministre, avait agi de façon exemplaire dès qu'il avait été informé, je pose cette simple question : la droite s'acharnerait-elle ainsi sur lui s'il n'était aujourd'hui le premier secrétaire du Parti socialiste et si nous n'étions à quatre mois des élections législatives ?
A l'exigence de vérité et de justice, les socialistes n'entendent pas se dérober. Devant le comité directeur, Laurent Fabius (qui a repris ses explications à "7 sur 7"), puis Edmond Hervé, ont exposé les faits avec beaucoup de clarté et de rigueur. Ils sont, bien entendu, prêts, comme Georgina Dufoix, à le faire devant la Haute Cour puisque Haute Cour il y a. Mais on ne peut pas demander aux socialistes de les déclarer coupables avant même qu'ils ne soient jugés. Dans l'atmosphère passionnelle qui s'est créée autour de cette tragédie nationale, est-il possible de juger dans la sérénité et l'objectivité ? Le moins qu'on puisse dire est que la procédure de la Haute Cour ne favorise ni l'une ni l'autre.

16 nov.

Les deux formations écologistes ont conclu ce que certains appellent un "contrat de mariage à l'essai". Mais, des délibérations des Verts comme celles de Génération écologie, il apparaît clairement que ni les uns ni les autres n'ont plus rien à apprendre des manœuvres politiciennes. Dommage que Brice Lalonde, en particulier, n'ait pas d'autre cible que le Parti socialiste aux côtés duquel il a été ministre pendant trois ans !

LE DRAME DU SANG

l'exploitation politique menée par la droite

A quatre mois du scrutin législatif, la droite utilise l'affaire du sang contaminé à des fins électorales. Les socialistes ne veulent pas entraver le fonctionnement de la justice mais refusent de tomber dans le piège de l'opposition.

"Laurent Fabius a pris les décisions qu'il devait prendre." Ce constat émane-t-il d'un socialiste ? Non. Il a été énoncé par Michèle Barzach, ministre de la Santé du gouvernement Chirac de 1986 à 1988 et médecin de son état. Il ne peut donc être suspecté de complaisance politique ni d'incompétence sur le plan professionnel. Mais voilà, Michèle Barzach n'est pas Charles Pasqua ni Bernard Pons, que personne n'a envisagé de traduire devant la Haute Cour de justice respectivement pour la mort de Malik Oussékine et le massacre d'Ouvéa, et qui, pourtant, sont les plus acharnés à appeler à la mort politique de Laurent Fabius, Edmond Hervé et Georgina Dufoix. Car le second drame de l'affaire du sang contaminé, après celui de la mort d'hémophiles, réside bien dans son exploitation politique. Dans aucune autre nation cette affaire n'a pris une telle dimension. "C'est la première fois dans l'histoire de la République que, à propos d'un drame national et international, certains responsables de droite demandent, à quatre mois des élections législatives, de déferer en Haute Cour, en les préjugeant coupables, le premier secrétaire du Parti socialiste et deux anciens ministres, Georgina Dufoix et Edmond Hervé", s'indigne Laurent Fabius.

VERITE ET JUSTICE

L'exigence de vérité et la recherche de la justice sont naturellement souhaitées par les socialistes. Elles ont même motivé la démarche de Laurent Fabius qui demandait la création d'un jury d'honneur et une modification de la Constitution afin que les ministres puissent être jugés par une juridiction ordinaire. Le refus de ces propositions par la droite a contraint François Mitterrand à se prononcer, le 9 novembre, pour une réforme de la Haute Cour dans le cadre d'une révision constitutionnelle plus large et pour une éventuelle saisine de cette juridiction politique en attendant que ces réformes aboutissent. Une position qui ouvrait la voie à la traduction devant la Haute Cour de Laurent Fabius, d'Edmond Hervé et de Georgina Dufoix, à laquelle étaient opposés les socialistes. "Lâchage" du président ? Même si Laurent Fabius a eu du mal à admettre l'intervention de François Mitterrand dans toute sa sécheresse à son égard, il a reconnu, le 15 novembre, à "7 sur 7" que le chef de l'Etat avait "dit ce qu'un président de la République doit dire."
En revanche, il a pu vérifier très rapidement que le Parti socialiste lui apportait une totale solidarité. Le groupe à l'Assemblée nationale le 10 novembre, le bureau exécutif le 12, puis le comité directeur le 15, avant le groupe du Sénat le 17, ont été sans ambiguïté : le PS fait bloc autour des deux anciens ministres et de Laurent Fabius. Michel Rocard reflète le sentiment général lorsqu'il déclare : "Si j'entends défendre Laurent Fabius, ce n'est pas parce qu'il est socialiste, c'est parce qu'il est innocent." Et Jean-Pierre Chevènement est, pour une fois, sur la même longueur d'ondes que tout le monde lorsqu'il constate : "Nous sommes en présence d'une opération de lynchage médiatique dont les arrière-pensées politiques sont absolument évidentes." La preuve ? La droite sénatoriale qui, initialement, visait Georgina Dufoix et Edmond Hervé dans sa proposition de résolution de mise en accusation devant la Haute Cour, s'est ravisée pour y inclure également Laurent Fabius.

LA RIPOSTE

Face à l'offensive de la droite, les socialistes ont donc organisé leur riposte. En demandant la création d'une commission d'enquête sur les connaissances scientifiques de 1980 à 1990, ils entendent montrer qu'ils ont pris les décisions appropriées à l'état du savoir médical sur le sida en 1985. C'est également une occasion d'éclairer l'action de la droite sur la question entre 1986 et 1988. Le gouvernement Chirac n'a-t-il pas refusé l'indemnisation des hémophiles en 1987 ?
Le point le plus épineux de la contre-offensive du PS réside dans l'attitude à adopter à l'égard de la Haute Cour. Le bureau exécutif a été unanime pour refuser de bloquer la procédure et pour désigner les juges socialistes de cette juridiction composée de parlementaires. Mais l'opportunité de la saisine et le contenu de l'acte d'accusation demeurent problématiques et enferment les socialistes dans un piège. Soit ils signent un texte qui présuppose la culpabilité de leurs trois camarades alors qu'ils sont convaincus de leur innocence, soit ils le récusent mais risquent alors d'encourir le reproche de paralyser le fonctionnement de la Haute Cour. "Blocage : non. Accusation : non. Traduction : oui", résume d'une formule Lionel Jospin. C'est pourquoi les socialistes ont repoussé l'acte d'accusation du Sénat qui mettait en



◀ *Réunion du comité directeur, Assemblée nationale, 15 novembre 1992.*



▲ *Au comité directeur, Gaston Rimareix et Edmond Hervé s'entretenant avec Laurent Fabius.*

cause Laurent Fabius, Edmond Hervé et Georgina Dufoix pour non-assistance à personne en danger, homicide involontaire "par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements", tromperie sur les qualités substantielles d'un produit. "Les socialistes ne peuvent accepter les incriminations graves qui sont faites dans la proposition de résolution du Sénat", a expliqué Claude Estier, le président du groupe. Le principe fondamental du droit français repose sur la présomption d'innocence alors que la procédure de la Haute Cour repose sur la présomption de culpabilité. La Haute Cour ne s'est jamais réunie, n'a jamais fonctionné depuis 1958. On comprend pourquoi maintenant. Elle est dans une situation en contradiction totale avec le principe du droit français." Quant aux députés socialistes, ils devaient proposer leur propre projet de saisine afin de "ne pas entraver le cours de la justice", sans pour autant accepter le texte du Sénat.

DRAME DE LA NATION

Cette étape de la procédure doit être impérativement clarifiée car le projet de saisine de la Haute Cour doit être adopté par les deux assemblées à la majorité absolue et dans des termes identiques. Les parlementaires ne sont pas au bout de leur peine...
Car la détermination des socialistes est sans faille, à l'image de Laurent Fabius qui déclarait aux membres du comité directeur : "Je me suis demandé, en conscience, si je pouvais rester à votre tête. Ma réponse est venue non seulement de mon innocence, mais du fait que je suis convaincu que ce n'est pas seulement ou pas tant moi-même qu'on attaque, que vous. Or, je pense qu'on ne déserte pas le combat. La question n'est donc même pas "puis-je ?", la réponse, m'a-t-il semblé, est que je dois." Emouvant, Edmond Hervé affiche également sa pugnacité : "Je n'ai pas donné toute cette tranche de vie à la société, aux valeurs qui sont les nôtres, à l'intérêt général, je n'ai pas adhéré à ce parti depuis 1966 pour qu'en quelques instants, mon honneur, ma personne, l'honneur de Laurent Fabius et Georgina Dufoix tombent sous les salissures. Je me battrai jusqu'au bout car rien ne saurait emporter l'honneur." Traumatisés par cette affaire, les socialistes devront également se battre sur d'autres fronts. Car ils tomberaient dans le piège de la droite s'ils se polarisaient à l'excès sur l'affaire du sang contaminé : "Il nous faut veiller à ce que ce drame n'occulte pas tous les autres problèmes du pays, affirme Michel Rocard. De ce que nous sommes et de ce que nous avons fait, nous n'avons nul lieu d'avoir honte, au contraire. Nous n'avons nul lieu de le taire. Et nous n'avons donc aucune raison de nous laisser entraîner sur le terrain sur lequel la droite cherche à nous attirer et à nous maintenir, celui d'une politisation du drame du sang qui est un drame de la nation, non un drame de la gauche."

Jean-Pierre Bedeï

CALOMNIES

Pascal Ory : "On sent une ambiance d'hallali"

L'exploitation politique de l'affaire du sang contaminé obéit à des mécanismes qui ont déjà tué lors de l'affaire Salengro. Pascal Ory, historien, les démonte avec précision.

L'affaire du sang contaminé est-elle comparable aux affaires Dreyfus, Caillaux, Salengro qui ont marqué l'histoire de la République ?

Pascal Ory. Il faut faire des distinctions. L'affaire Dreyfus concerne d'abord un homme qui n'est pas un responsable politique, et elle se politise tout naturellement. L'affaire Caillaux a un point commun avec celle du sang contaminé : le recours à la Haute Cour de justice. Mais il s'agit plutôt d'un règlement de compte au sein d'une élite et le public n'y participe guère. C'est l'affaire Salengro (1) qui présente le plus de similitudes avec celle qui se développe actuellement. D'abord parce que la presse y joue un rôle important. L'affaire Salengro a été déclenchée par deux journaux, "L'Action française" et

◆

SOUVENONS-NOUS

"Un fait est là, écrasant, le désastre, l'opinion veut en comprendre les causes. Elle a été frappée de stupeur, accablée, elle veut voir clair. On lui a répété sur tous les tons depuis un an et demi : la cause, mais c'est ce régime maudit, ce sont ces hommes livrés à leurs querelles de parti, à leurs ambitions, à leurs intérêts, qui n'avaient plus conscience du souci de l'intérêt public. Ils n'ont pas prévu le danger, ils n'ont pas mis le pays en état d'y faire face. S'ils ont lancé quelques commandes misérables, l'habitude du travail était à tel point perdue qu'on n'a rien exécuté, rien n'a été fait (...).
"Quand nous aurons affirmé preuves en main que ce n'est là qu'un roman calomnieux, que les programmes considérés comme convenables aux besoins ont été lancés, que toutes les ressources nécessaires ont été fournies par les divers organismes, quand nous aurons affirmé cela, quand nous aurons prouvé cela, est-ce qu'on croira notre parole ? Est-ce qu'on ajoutera foi à nos preuves ? Mais non. Vous le sentez bien. L'opinion nous répondra instinctivement. Il faut bien une cause saisissable, intelligible. Si ce n'est pas celle qu'on nous avait tant de fois démontrée, laquelle est-ce donc ?
Tant que l'opinion n'aura pas aperçu les causes vraies, elle restera tenacement attachée à son erreur. Une opinion ne se déprend pas si facilement. Il ne suffit pas de la purger du mensonge, il faut lui administrer la vérité, elle a besoin d'une explication. Elle restera attachée à la fausse, tant que ne lui aura pas fait saisir la vraie."

Léon Blum,
note à ses avocats
pendant le procès de Riom (1942).

"Gringoire". A l'époque, les hebdomadaires les plus lus étaient d'extrême droite. "Gringoire", l'équivalent de "Minute", tirait à 600.000 exemplaires. "Candide" était plus littéraire mais également d'extrême droite. Les mécanismes des affaires Salengro et du sang contaminé sont les mêmes : pour abattre un adversaire politique, on exploite une affaire qui, au départ, n'est pas politique, mais relève de la moralité générale et d'un comportement universellement condamné.
Dans les années 30, il s'agissait de la désertion au cours de la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, il s'agit des questions de bioéthique et de leur rapport avec l'argent. La société a simplement changé de valeurs et de fantasmes.

> **LES MECANISMES DES AFFAIRES SALENGRO ET DU SANG CONTAMINE SONT LES MEMES**

Mais pourquoi la société s'emballe-t-elle ainsi de manière si passionnelle ?
En 1936, le Front populaire venait d'accéder au pouvoir et la France vivait dans un climat de guerre civile larvée, aggravé par la crise économique et la tension internationale. Tout cela sur fond d'antiparlementarisme. Aujourd'hui, nous retrouvons un peu le même contexte.
Nous connaissons également une crise économique : la majorité gouvernementale est l'objet de violentes attaques de l'opposition et d'une certaine désaffection de l'opinion publique. Le discrédit du personnel politique se double de l'émergence du Front national et des écologistes qui prétendent avoir les mains propres.

La gauche a-t-elle exploité ou monté des affaires contre la droite avec autant de haine ?
Non, la gauche ne se déchaîne pas comme le fait la droite. Il n'y a guère d'équivalent. Dans l'affaire du sang, il est intéressant de remarquer qu'il y a une focalisation sur l'empoisonnement qui est un des vieux thèmes de l'extrême droite depuis la Révolution française. Celle-ci a d'abord été perçue comme une œuvre satanique, puis comme une pathologie sociale avec ses "empoisonneurs". Dans les années 30, le journaliste Léon Daudet, qui était



▲ *Pascal Ory.*

> **NON, LA GAUCHE NE SE DECHAINE PAS COMME LE FAIT LA DROITE**

APRES LE PROCES DE LA BOULANGERE DE REIMS

le prix d'un homme et le prix d'un croissant

Les conséquences du verdict des assises de la Marne dans l'affaire de la boulangère ne peuvent être que désastreuses. Pour l'image que l'on se fait de la justice et pour la paix civile.

L'institution judiciaire ne peut jamais complétement combler le sentiment de justice qui existe au cœur de chacun. Mais il y a risque que la justice ne joue pas le rôle essentiel que rappelait dans ces colonnes Henri Nallet -faire œuvre de paix, réguler les conflits- quand l'injustice devient aussi criante.
Deux mois de prison avec sursis pour les jeunes fils de harkis accusés d'un vol de croissants et l'acquittement pour la boulangère qui, ne pouvant supporter cette petite délinquance, a tiré un coup de carabine "dans le troupeau" des petits voleurs, tuant un jeune homme de vingt-trois ans, Ali Rafa : le rapprochement des deux sentences révolte. Triste justice où quelques croissants valent plus qu'une vie humaine !



▲ *"Comment pourra-t-on appeler au calme une communauté tant oubliée, tant bafouée et tant ignorée et qui, à travers le verdict de Reims, se trouve une nouvelle fois humiliée" ? (Jean-Claude Laval, premier secrétaire fédéral de la Marne, dans "l'Union").*

médecin de formation, était familier des métaphores médicales dans ses écrits. Il appelait à la "saignée curative" et dénonçait les "empoisonneurs publics".

Quelle conclusion tirez-vous de cette affaire du sang contaminé ?
Contrairement à une idée communément répandue, nous ne sommes pas dans une période de consensus. Si la gauche s'est modérée, la droite s'est radicalisée. Nous traversons une crise économique, culturelle et politique. La majorité gouvernementale est affaiblie.
On sent une ambiance d'hallali. La vie politique n'est pas programmée pour se pacifier inévitablement. La situation n'est pas aussi dramatique que dans les annnées 30. Mais qui aurait dit, il y a une dizaine d'années, qu'on en arriverait là aujourd'hui ?

Propos recueillis par J.-P.B.

(1) Député et maire de Lille, Roger Salengro était ministre de l'Intérieur du gouvernement de Léon Blum, en 1936. Il fut accusé de désertion et de trahison lors la guerre de 1914, de manière mensongère et haineuse, par la presse d'extrême droite. Ne supportant plus ces attaques calomnieuses, il se suicida le 17 novembre 1936.

TRIBUNE LIBRE

"CE QUE L'OPINION PUBLIQUE NE VEUT PAS SAVOIR"

par Gérard Miller *

Dans l'affaire du sang contaminé, les socialistes ont le sentiment de se heurter à un mur : celui de l'opinion. Que celle-ci ait matière à être furieuse, nul ne le contestera. Mais chacun a l'intuition qu'il ne s'agit pas seulement de cela. Car, alors même qu'on affirme un peu partout vouloir la vérité, la France est travaillée au corps par le farouche désir de ne pas l'entendre.
Dans ce champ particulier de l'expérience humaine que Freud appelait la psychologie collective, le cas n'est pas rare, même s'il ne semble pas recouvrir pour autant le phénomène des épidémies hystériques qu'une autre clinicienne, Michèle Barzach, a cru déceler.
J'ai évoqué il y a peu de temps, dans "Le Monde", l'affaire de Calais, soit l'agitation subjective qu'ont connue pendant plusieurs semaines des centaines d'habitants de la ZUP dite du "Beau Marais". Ce qui m'avait alors saisi n'était pas tant la rumeur propagée ("Il y a eu un enfant éventré, puis deux, puis du sang sur le mur de l'école..."), mais le fait que rien ni personne n'avaient réussi à générer le moindre effet d'apaisement. La police pouvait s'époumonner : "Il n'y a ni cadavre, ni disparition d'enfant." Pour la population, il y avait crime, puisqu'il y avait coupable, le nommé Christophe qui, pour son malheur, était tout à la fois jeune, métis, marginal et toxicomane.

Me Garaud (figure de proue de l'association du même nom) a plaidé, comme à son habitude, la légitime défense. Mais pour qu'elle puisse être retenue, encore faudrait-il que la "défense soit proportionnée à l'attaque", comme le rappelait l'avocat général. "Les jeunes n'étaient pas armés et n'étaient pas venus pour voler les croissants. C'est l'attitude stupide du boulanger, ivre, et de l'un des jeunes qui a tout fait dégénérer." L'avocat général, qui réclamait une peine de principe de quatre ans avec sursis, "indispensable et juste", n'a pas été suivi. "Si vous acquittez Mme Garnier, avait-il conclu, vous accordez un permis de tuer pour tout et n'importe quoi !"
Ce verdict a été d'autant plus mal ressenti qu'il intervient dans un contexte particulièrement douloureux : depuis la mort de son fils, la mère d'Ali Rafa est dans le coma. Isolé du reste de Reims, le quartier où se sont passés les tragiques événements est un petit ensemble (une barre, quelques pavillons) qui abrite une petite communauté harki depuis la fin de la guerre d'Algérie. La France qu'elle a servie n'a pas été tendre avec ses fils : le chômage frappe la deuxième et troisième génération. Une petite délinquance endémique se développe mais, jusqu'ici, rien de très grave ne s'était produit.
Les incidents, qui ont suivi le verdict, provoqués par une petite centaine de jeunes auxquels ne s'est pas associée la famille de la victime, étaient prévisibles. "Comment pourra-t-on appeler au calme une communauté tant oubliée, tant bafouée et tant ignorée et qui, à travers le verdict de Reims, se trouve une nouvelle fois humiliée ?", écrit, dans "L'Union" le premier secrétaire fédéral socialiste de la Marne, Jean-Claude Laval.
A Los Angeles, c'est une décision de justice qui avait provoqué les émeutes que l'on sait. La différence de degré dans la violence montre que l'environnement social, même pour une communauté aussi défavorisée que celle des harkis, n'est pas le même en France et aux Etats-Unis. Il ne faudrait pas que des jugements semblables à ceux de Reims le dégradent sensiblement.
La question se pose avec d'autant plus d'acuité que le verdict a été rendu par un juré populaire au nom du peuple français. Certains évoquent une réforme pouvant permettre un appel, aujourd'hui impossible en assises. La seule possibilité pour que la décision de Reims ne puisse pas faire jurisprudence est un pourvoi en cassation comme celui que s'apprêterait à déposer le parquet.
D'une manière générale, après la guillotine, faut-il supprimer le système du jury d'assises ? Comme le suggère, dans "L'Union", Dominique Raffin. Henri Emmanuelli s'est posé la même question à "L'Heure de vérité". Mais a-t-on d'autres solutions ?

Bernard Chaouat

LES ECOLOGISTES EN UNION LIBRE

Verts et Génération écologie présenteront des candidats uniques aux prochaines législatives.

Le 14 novembre, les Verts et Génération écologie ont ratifié l'accord passé le 3 novembre prévoyant une candidature unique dans chaque circonscription aux législatives de mars 1993. A Chambéry, 70,7% des Verts ont approuvé l'accord. A Issy-les-Moulineaux, Génération écologie l'a enteriné par ovation.
Mais tout n'est pas si limpide. Si Brice Lalonde se voit déjà unique candidat écologiste aux prochaines présidentielles, Antoine Waechter ne l'entend pas de cette oreille, et précise que cet accord "n'est pas un contrat de mariage... mais seulement une entente pour un voyage vers le Palais-Bourbon qui ne préjuge pas de l'avenir." De plus, Génération écologie n'appliquera pas jusqu'au bout l'accord électoral (qui prévoit le maintien du candidat écologiste au second tour "chaque fois que les conditions légales seront remplies" et l'absence de consigne de vote dans le cas contraire) : ses candidats pourront se retirer pour faire barrage à un candidat du Front national ou à un candidat opposé à la construction européenne. Or, les Verts comptent de nombreux antiMaastricht.
A l'interieur même des formations, les dirigeants sont contestés. Chez les Verts, la motion "Dynamique", de D. Voynet, a obtenu 39,1% des voix pour l'élection du quart des délégués au CNIR (Conseil national interrégional) contre 27,34% à celle d'A. Waechter, "Garder le cap". Ses partisans perdent ainsi leur domination dans la direction du nouveau conseil national.
A Génération écologie, les partisans d'un ancrage à gauche ont claqué la porte. François Donzel et Bernard Frau dénoncent une "dérive droitière" du mouvement : "Nos alliés ne peuvent pas être Pasqua et Pandraud" lance le premier. Laurent Fabius les approuvera qui soulignait, le 15 novembre, que si les écologistes se maintiennent au second tour, "ils risquent de rendre un service signalé à la droite." **M.T.**

Certes, l'affaire du sang contaminé, elle, ne manque pas de victimes bien réelles, de souffrances abominables, d'aveuglements, de lâchetés et, sans aucun doute, de crimes. Mais on n'en retrouve pas moins, dans ce qui mobilise l'opinion, le même et formidable "je n'en veux rien savoir" qui, pour le coup, fait accuser d'autant plus facilement les politiques qu'il cherche à exonérer les médecins. Et je crois que les socialistes ne comprendraient pas ce à quoi ils sont confrontés s'ils ne prenaient pas au sérieux l'insupportable qu'il y a justement pour l'opinion à pourfendre trop directement la médecine.

On soupçonne Fabius d'avoir été trop lent. Trop lent à comprendre, trop lent à décider. Dans le même temps, que dire des soignants, des principaux acteurs de la transfusion ! En septembre 1985 -c'est-à-dire trois mois après que le premier ministre eut pris la décision du dépistage-, est-ce qu'on se souvient du pourcentage de médecins qui pensaient encore que "la peur du sida était exagérée" ? 87%. Chercheurs, experts, spécialistes, praticiens en tout genre, ceux-là même dont on pouvait attendre -et parce qu'ils étaient confrontés au mal dans leur activité quotidienne- qu'ils sonnent le tocsin, ils doutaient ! On nous dit maintenant que quelques-uns, plus marginaux, avaient compris avant les autres la nature du danger.



▲ *Gérard Miller.*

C'est exact. Et alors ? Le savoir commun, le savoir "actif" de l'époque, le savoir qui, précisément, soignait, n'était nullement fait de cette clairvoyance, et pas seulement, comme cela fut confirmé lors du procès du Dr Garretta, parce que des informations avaient été honteusement retenues !

Eh bien, c'est de tout cela que l'opinion ne veut rien savoir. Un sondage réalisé il y a peu indiquait même que l'affaire du sang contaminé n'avait pas un seul instant entamé la confiance des Français en leurs médecins, au point que la confiance dont ceux-ci continuent de bénéficier se retrouve proportionnelle à ce que fut leur aveuglement : dans les 80% ! Je ne le regrette nullement, mais je le constate en connaissance de cause : l'opinion ne veut pas penser la médecine. Elle ne veut pas penser que la médecine, à qui elle doit tant, génère aussi l'horreur. C'est ce que Lacan évoquait avec le "déchaînement de la science"... Le génie humain réussit-il à combler des femmes qui, jusqu'alors, ne pouvaient avoir d'enfants ? On applaudit. Mais, du même élan, cette même science fait progresser le pire et se sent capable, grâce à ces mêmes recherches sur les procréations artificielles, d'améliorer la race en sélectionnant les naissances.

J'ai beau chercher une autre explication, je n'en vois pas. Et je me dis que ce n'est pas un hasard si se trouve accusé en Fabius l'un des rares hommes publics à avoir, en 1985, confronté comme les autres à l'ignorance du moment, anticipé sur le savoir de tous. Par une décision applaudie aujourd'hui, mais qui rappelle à chacun ce qu'était alors l'aveuglement incontournable de la médecine. ■

** Psychanalyste.*

une gerbe qui pèse lourd

Le geste du président de la République, qui a fait fleurir la tombe du maréchal Pétain, a suscité l'incompréhension de nombreuses personnalités de gauche.

L'émotion est d'autant plus compréhensible que cette année marque le cinquantième anniversaire de la rafle du Vél' d'hiv. Et qu'à cette occasion, une vraie réflexion s'est manifestée sur une période de notre histoire qui, si elle ne fait pas partie des jours glorieux de notre République, appartient au passé de la France et doit être assumée comme telle.

A la question de savoir s'il ne fallait pas distinguer deux Pétain, celui de Verdun et celui de Vichy, Henri Emmanuelli, Laurent Fabius et Lionel Jospin ont apporté la même réponse. "Longtemps après la mort du maréchal Pétain, on peut avoir un jugement global, sans distinguer le combattant de 14-18 et l'homme de 1942", a déclaré le président de l'Assemblée nationale. "Il n'y a pas des tranches de vie à séparer, a souligné le premier secrétaire du Parti socialiste. Un homme est responsable de chaque chose qu'il fait, et le jugement que l'on porte sur lui, c'est sur l'ensemble de sa vie." Pour l'ancien ministre de l'Education nationale, "le Pétain de 14-18 est effacé par celui de Vichy."

Entre le chef de guerre qui ne fut pas le seul à contribuer à la victoire et celui de l'Etat français qui fut responsable de tant d'exactions et de crimes, il n'y a pas équivalence. Si l'on plaide que la nation française n'est pas engagée par l'Etat français, raison de plus pour ne pas célébrer l'usurpateur qui a parlé en son nom de 1940 à 1944 et dépêché policiers et gendarmes vêtus de l'uniforme français livrer les enfants juifs aux bourreaux nazis. "L'aura" que lui a conféré la grande guerre a trop servi à Pétain pour tromper les Français ou pour les endormir pour que sa mémoire n'en subisse pas le choc en retour.

François Mitterrand a dit à Radio J qu'il envisageait de "gérer autrement" la contradiction dans laquelle il assure se trouver et "s'est déclaré prêt à faire un geste solennel au nom de la France."

Pour Serge Klarsfeld, il s'agit "d'une prise de conscience des dégâts que peut provoquer l'entêtement dans une démarche qui apparaissait incohérente à une grande partie de l'opinion publique."

"Le président semble envisager désormais d'aborder cette question autrement. Nous lui sommes reconnaissants de cet effort sur lui-même, qu'il paraissait vouloir faire après la cérémonie du Vélodrome d'hiver", ajoute Me Klarsfeld. Ces propos montrent que ceux qui réclament un geste différent ne cherchent pas à embarrasser le président de la République. "Pour nous, ce qui importe, c'est que la France assume toute son histoire" et "nous demandons donc au président de la République de faire rapidement ce geste qui reconnaîtra ce que la France de l'époque nous a fait subir", a déclaré le président du CRIF, Jean Kahn. De son côté, l'Union nationale des étudiants juifs demande que l'Assemblée nationale débatte d'une proposition de loi de Jean Le Garrec pour que la date du 16 juillet (jour de la rafle du Vél' d'hiv) soit reconnue comme "Journée nationale de commémoration des persécutions et des crimes racistes, antisémites et xénophobes perpétrés par l'Etat français de Vichy." Plus de 120 députés socialistes ont déjà signé cette proposition.

La nation ne pourra indéfiniment retarder cet examen de conscience.

B.C.

Pour la vérité et la justice

Rarement tragédie médicale aura été aussi dramatique que la contamination des hémophiles et des transfusés par le virus du sida. Au milieu des années 80, la gravité et l'urgence ne sont apparues qu'au fil de découvertes scientifiques progressives. Notre dossier sur ce drame replace dans le contexte de l'époque les positions et les décisions médicales, scientifiques, administratives et politiques afin d'expliquer et de distinguer les responsabilités. Tant d'accusations et de mensonges sont déversés qu'il importe, pour faire surgir la vérité et aider à la justice, d'en revenir fidèlement aux faits, et aux faits seuls.

Identifié il y a peu de temps -le premier cas connu remonte à 1981-, le sida s'est abattu très vite sur le monde entier. Tous les pays ont été touchés au même moment, et dans des proportions comparables à celles de la France. En moyenne, en Europe, 4% des personnes atteintes du sida l'ont été à l'issue d'une transfusion, et 35% des hémophiles sont contaminés.

Pour des raisons liées à nos habitudes thérapeutiques, la France consomme 25% de sang de plus que la moyenne des pays étrangers. Elle était, en 1985, au troisième rang des pays européens pour le nombre de cas de sida par habitant. Et cependant, sa proportion d'hémophiles contaminés, hélas très élevée (45%), est comparable à celles de la Grande-Bretagne (44%), du Japon (40%), de la RFA (61%), du Danemark (60%). Elle est heureusement inférieure à celles de l'Australie (70%), du Brésil (72%), de l'Irlande (70%), de l'Espagne (86%), des Etats-Unis (90%). (1).

Cette épidémie n'a épargné aucun pays, y compris ceux dont le niveau sanitaire était le plus élevé. A quelques semaines ou quelques mois près, la plupart des pays développés ont réagi de la même façon (voir tableaux comparatifs). Ce n'est pas un hasard : jamais dans l'histoire, une maladie infectieuse totalement inconnue n'a été si rapidement identifiée, circonscrite et combattue, avec une telle convergence d'efforts à l'échelle mondiale.

De tous les pays du monde, **un seul** pourtant connaîtra, six et sept ans après les faits, une mise en cause des responsables politiques : la France. Pourquoi ? Parce que l'indemnisation des victimes y a été plus tardive qu'ailleurs. Parce que, dans notre pays, la transfusion sanguine est identifiée à l'Etat, -même si le CNTS (Centre national de transfusion sanguine) est un organisme de droit privé. Parce qu'il y a eu des erreurs et des fautes individuelles que le procès de Paris a démontrées. Parce que les processus de décision complexes paraissent enchevêtrer les plans technique, administratif et politique. Parce que les ex-dirigeants du CNTS se posent en lampistes. Parce que le fossé s'élargit entre la société française et son personnel politique. Parce que, plus un drame est terrible, plus on éprouve le besoin que les coupables soient haut placés. Surtout parce qu'à quelques mois des élections tout argument, aussi mensonger ou injuste soit-il, est bon aux yeux d'une certaine droite.

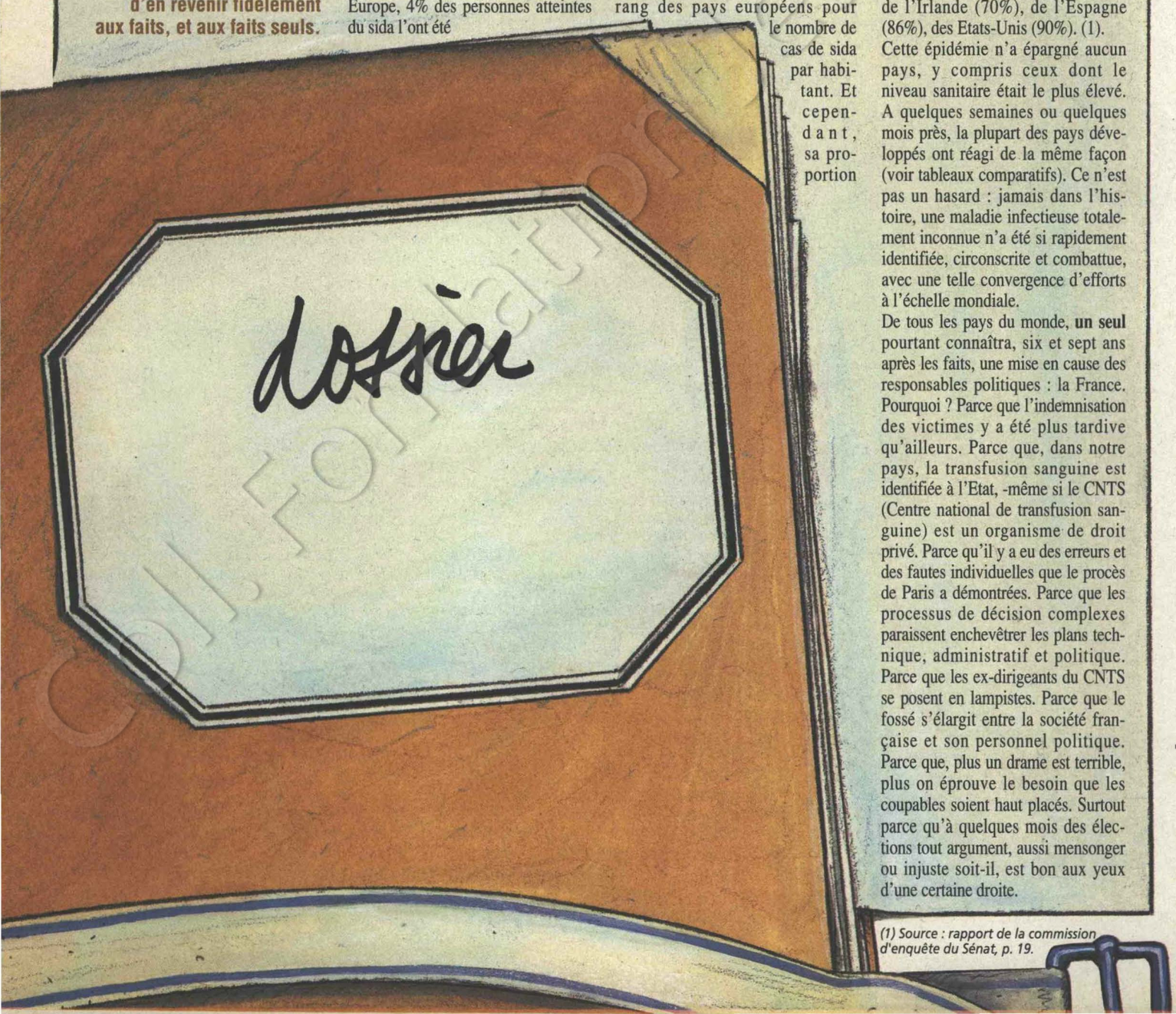

(1) Source : rapport de la commission d'enquête du Sénat, p. 19.

au commencement étaient l'incertitude...

On a du mal à restituer, sept ans après les faits, l'état d'esprit de l'époque, et le degré des incertitudes. Qui se souvient que, le 13 mai 1985 (un mois avant la décision du dépistage), le Comité national d'éthique avouait s'interroger sur "l'interprétation qu'on peut donner d'une séropositivité" ? Qui se souvient de ce temps où, selon le Pr Rozenbaum, "nous rencontrions de tous côtés une énorme incrédulité et même l'hostilité de nos confrères de la Faculté" ? Qui se souvient que, dans un rapport de juin 1985, certains des plus grands experts français pensaient que "les risques encourus par les hémophiles infectés (anti LAV positifs) de développer un sida ou une de ses formes cliniques sont probablement faibles" ? Qui se souvient qu'on pensait alors que 10% des personnes séropositives contracteraient le sida, et que sur cent personnes effectivement atteintes du sida, quarante en mourraient (il y avait, en 1985, 260 cas de sida répertoriés) ? Qui sait que, évoquant les années 1983 à 1985, le Pr Montagnier, découvreur du virus, rappelait que "certains spécialistes pensaient qu'être séropositif, c'était être protégé par des anticorps" ? Protégé par des anticorps, comme on l'est avec les autres rétrovirus...
Certains minimisent cette notion d'incertitude, arguant de telle ou telle position d'expert de l'époque. Mais l'incertitude, ce n'est pas l'ignorance absolue : c'est le doute, les contradictions, les hypothèses que l'on cherche à vérifier dans l'urgence, face à une maladie qui sème la panique. On savait, bien sûr, certaines vérités : que le virus du sida, par exemple, était transmissible par le sang. Mais que fallait-il en déduire, dès lors qu'on débattait du sens même de la séropositivité, et que des avis éclairés assuraient que "90 à 95% des gens infectés ne feront pas la maladie" ? Tel grand hebdomadaire sonnait bien l'alarme face aux risques de la transfusion mais, en le faisant, il mettait en garde contre les dangers du sang importé, renforçant ainsi des a priori qui se révéleront paralysants. Si certains analysaient mieux les choses que d'autres, ils étaient au départ minoritaires, contestés, comme souvent les défricheurs. Et, comme le dit aujourd'hui le professeur Rozenbaum, "une connaissance qui n'est pas partagée n'existe pas."

> Le 13 mai 1985, le comité national d'éthique avouait s'interroger sur "l'interprétation qu'on peut donner d'une séropositivité"

...et les préjugés

L'état des esprits ne facilitait pas les choses. Il était courant de ne voir dans le sida qu'une maladie d'homosexuels (le "cancer gay") et de drogués, ou des deux à la fois (dans les prisons). Cette marginalité des victimes entretenait même un

Le dépistage du sida

1981

Distinction d'une maladie nouvelle dont la caractéristique principale est l'affaiblissement des défenses immunitaires : le sida.

1983

Juin

- Publication, dans "Science", par l'équipe du professeur Montagnier, de l'Institut Pasteur de Paris, de la découverte d'un nouveau rétrovirus (LAV) qui pourrait être responsable du sida.
- Première circulaire du ministère de la Santé demandant d'exclure des transfusions les "donneurs à risques".

Décembre

L'équipe du Pr Montagnier dépose une demande de brevet aux Etats-Unis pour un procédé de diagnostic.

1984

Avril

Article dans "Science" du Pr Gallo (Américain) : le National Cancer Institute a identifié le virus responsable du sida (HTL III) et a mis au point un test de dépistage.

Fin 1984

Les laboratoires disposent de tests et entrent en phrase de production industrielle. Quatre vingt-six cas de sida répertoriés en France.

1985

11 février

La firme américaine Abbott dépose une demande d'enregistrement pour des tests de dépistage auprès du Laboratoire national de la santé (LNS).

28 février

Idem pour diagnostic Pasteur.

ils ont dit...

Ce recueil de déclarations a pour unique but de remettre les choses dans leur contexte. Il ne s'agit pas de juger qui a eu tort ou raison, sur des matières complexes et évolutives, mais de fournir des instantanés sur une réalité déjà lointaine, et que l'on tend naturellement à repenser avec le regard et le savoir d'aujourd'hui.

CE QU'ILS DISENT AUJOURD'HUI

Pr. W. Rozenbaum

"A l'époque, nous rencontrions de tous côtés une énorme incrédulité et même l'hostilité de nos confrères de la faculté" ("France-Soir", 22/10/1991).

Dès 1982, "nous sommes allés avertir (l'Association des hémophiles) des risques majeurs qu'ils couraient, mais sans pouvoir leur apporter la preuve."
- Et que vous ont-ils répondu ?
- "Laissez-nous vivre en paix !"
Ils affirmaient qu'on ne pouvait revenir désormais en arrière, que [les méthodes qu'ils utilisaient alors] allaient dans le sens de l'histoire. Ils prétendaient que nous agissions de la sorte parce que les dérivés coûtaient cher et qu'on voulait les leur supprimer. (...)
On trouve encore trace [de cette incrédulité] dans le "Journal de l'Association des hémophiles" jusqu'en septembre 1985. Ils écrivaient qu'il fallait continuer, que les dérivés chauffés n'étaient pas sûrs" ("Le Quotidien de Paris", 1/11/1991).
La seule chose qui pouvait freiner la contamination chez les hémophiles, ça aurait été le refus des concentrés, dès 1983. Le recours aux produits chauffés au printemps 1985 ne pouvait pas modifier sensiblement la situation. Que l'on ne se raconte pas d'histoires !" ("Le Journal du sida", août-septembre 1992).

Pr. L. Montagnier

"Entre 1983 et 1985, le sida était encore un phénomène marginal, étudié par quelques spécialistes. Ni les médecins, ni l'opinion, ni le gouvernement, ni évidemment les hémophiles n'ont réalisé un danger que nous analysons en 1991 avec du recul. (...) Personne n'estimait l'évolution de l'épidémie à sa juste valeur. (...) Certains spécialistes pensaient qu'être séropositif, c'était être protégé par des anticorps" ("France-Soir", 24/10/1991).
"En fait, le problème du dépistage est double : il faut dépister tous les séropositifs et seulement les séropositifs. Cela a encore pris quelques mois. Les résultats de l'évaluation étaient connus en mai 1985 : ils étaient très bons. (...) Je pense qu'il était difficile d'aller plus vite. Je ne crois pas que les firmes américaines étaient plus en avance (...) Il n'y avait pas de consensus scientifique en 1983 et au début de 1984 sur l'origine du sida. (...) La seule réponse positive est venue de la CEE, où, sous l'impulsion des pro-

climat de dérision et de réprobation morale à leur encontre, dont Jean-Marie Le Pen tentera de tirer un profit politique (les "sidatorium" pour les "sidaïques"). Maladie de marginaux, maladie marginale aussi : dans un sketch de 1986, Coluche -la dernière personne que l'on soupçonnera d'insensibilité aux questions de société- se moquait encore de cette "maladie qui s'attrape dans les journaux" (par opposition aux maladies "sérieuses", qui font beaucoup de morts : cancer, maladies cardiaques), et l'associait aux seuls rapports entre "pédés". Qui, en dehors des spécialistes, connaissait les problèmes propres à la petite communauté des 4.000 hémophiles français ?

Par-dessus tout régnait, dans l'ensemble de la collectivité, y compris scientifique, le mythe de la quasi-perfection du système transfusionnel français.

Prestige du caractère anonyme et gratuit du don du sang, par opposition aux pratiques "mercantiles" des autres pays jugées douteuses.

Prestige des grands noms qui y étaient associés : le Pr Robert Debré, le Pr Jean Bernard, le Pr Jean Dausset, prix Nobel de médecine. En février 1989 encore, le député RPR Elizabeth Hubert, qui n'a pas de mots assez durs aujourd'hui pour dénoncer le "scandale du sang", décrivait toujours "la transfusion sanguine française" comme "une référence pour de nombreux pays".

DATES DE MISE EN PLACE SYSTEMATIQUE ET OBLIGATOIRE DU DEPISTAGE DES DONS DE SANG.

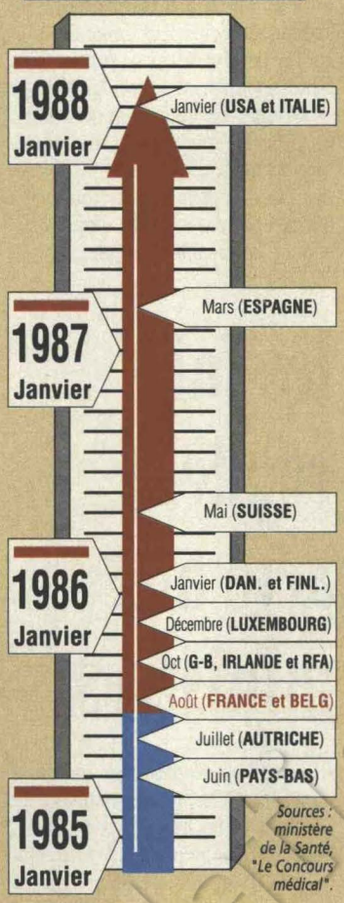

Sources : ministère de la Santé, "Le Concours médical".

les pouvoirs publics ont agi vite

Dans le domaine de la transfusion, deux actions, que l'on confond trop souvent, devaient être conduites pour enrayer la progression du mal.

- L'une concernait l'ensemble des dons de sang, 4 millions environ par an. Il fallait mettre au point, expérimenter, puis généraliser des tests de dépistage permettant, avec les risques d'erreur les plus faibles, de s'assurer que le sang du donneur n'était pas porteur du virus (qu'il était séronégatif).
- L'autre concernait exclusivement les quatre mille hémophiles. Ceux-ci, depuis le début des années 80, bénéficiaient de nouveaux traitements, à base de produits sanguins très élaborés, obtenus à partir du mélange de milliers de dons de sang : il fallait trouver puis appliquer un procédé permettant d'inactiver le virus dans ces produits, tout en leur conservant leurs qualités.

Le dépistage du sida

Février

Nouvelle circulaire du ministre de la Santé demandant d'exclure des transfusions les "donneurs à risques" et soulignant que les centres de transfusion engagent leur responsabilité s'ils ne le font pas.

27 février

- Lettre du Dr Leblanc, chargé de vérifier les informations pour le compte du Laboratoire national de la santé (LNS), au docteur Netter, directeur du LNS. Il juge difficilement admissible sur le plan scientifique de commercialiser le test Abbott.
- Lettre du Dr Netter au directeur général de la Santé demandant l'évaluation des tests sur une grande échelle.



7 mars

Le CNTS décide de mettre en place un groupe d'évaluation scientifique des tests de diagnostic disponibles.

Mars

- Etude à Cochin et à Necker : six donneurs de sang sur mille sont séropositifs.
- Mise sur le marché américain du test Abbott.

9 mai

Réunion interministérielle sur le dépistage. L'enregistrement des tests est retenu dans l'attente des éléments permettant de prendre une décision (notamment l'évaluation de la fiabilité des tests).

13 mai

Le Comité d'éthique se prononce en faveur du dépistage et exige qu'il se fasse dans des conditions techniques irréprochables.

ils ont dit... ils ont dit... ils ont dit... ils ont dit...

fesseurs Fascella et Gros, s'est constitué un groupe de travail dès septembre 1983. (...)
Puis, en avril 1984, c'est la conférence de presse de Mrs Heckler, secrétaire américain à la Santé, présentant la redécouverte du virus par Robert Gallo. A ce moment, la communauté scientifique dans son ensemble a été convaincue (...) (septembre 1983 - avril 1984 : huit mois).
A partir de ce moment, toutes ces informations ont commencé à pénétrer dans le monde médical, y compris celui des transfuseurs. Certains membres du CNTS, comme le Dr Courroucé, nous ont contactés dès juin1983, mais la plupart ne réalisaient pas l'urgence du danger pour les hémophiles et les transfusés. (...)

Le climat était donc plutôt à une tendance à minimiser pour rassurer le public en général et les malades concernés en particulier. Surtout pas de panique ! C'est une leçon pour l'avenir (...). En France, nous avons été approchés par le centre de transfusion de Lille, et nous avons montré dans une expertise que leur procédé d'inactivation était satisfaisant. Notre rapport leur a été rendu en mai 1985" ("Le Figaro", 4 / 11 / 1991).

Dr. J.-B. Brunet
(Centre europeen pour la surveillance du sida)

"Les médecins des hémophiles s'étaient tellement battus pour obtenir la généralisation de ce progrès majeur qu'était le traitement préventif par les concentrés, qu'ils ne pouvaient se résoudre à croire à leur danger. Certains allaient jusqu'à dire qu'on tentait de les discréditer parce qu'ils coûtaient trop cher. On l'a oublié, mais le consensus, à l'époque, était à peu près général sur cette idée [que 20% seulement des séropositifs feraient le sida]. (...)
La catastrophe est sortie d'une série d'inconsciences mises bout à bout, beaucoup plus que des turpitudes des uns et des autres. D'une sorte d'aveuglement général face à une situation neuve, déroutante, dont personne n'avait l'expérience et dont très peu d'observateurs, y compris moi-même, peuvent se flatter d'avoir évalué la gravité à sa juste valeur. Il est trop facile de juger aujourd'hui en fonction des connaissances acquises en 1991, qu'on était très loin d'avoir en 1985. On n'en a pas le droit. Ce serait un autre scandale ajouté au premier" ("VSD", 31 / 10 / 1991).

Dr Noel
(directeur du CTS de Chambery, pionnier du cryoprecipite congele, a tres faible risque de contamination)

"Tout le monde en est d'accord : [le recours au cryoprécipité] était une alternative crédible, mais très difficile. Revenir à ce produit, techniquement faisable pour 80% des hémophiles, ne s'imposait pas dans le contexte de l'époque, où les médecins avançaient à tâtons. C'est très facile d'en

Le dépistage du sida

28 mai
Les experts européens réunis à Manchester demandent le "depistage system".

4 et 19 juin
Le groupe d'évaluation mis en place le 7 mars par le CNTS rend des conclusions favorables pour les tests Abbott et Pasteur.

11 juin
La direction générale de la Santé demande le dépistage systématique des donneurs de sang au ministre de la Santé.

19 juin
Laurent Fabius, premier ministre, annonce à l'Assemblée nationale l'obligation du dépistage "dans des délais rapides".

21 juin
Le test Pasteur reçoit son agrément.

Du 1er au 15 juillet
Les principaux centres urbains de collecte de sang sont équipés.

23 juillet
Un arrêté des Affaires sociales rend le dépistage obligatoire au 1er août et organise son fonctionnement.

24 juillet
Le test Abbot reçoit son agrément.

1er août
Le dépistage systématique est mis en place partout et pris en charge par la Sécurité sociale.

Ce procédé se révélera être celui du chauffage des plasmas : au premier semestre 1985, cette solution sera reconnue mondialement comme la bonne, mais après de nombreux débats. A la réunion du Conseil de l'Europe tenue à Manchester en mai 1985, il était encore dit que "l'on ne saisit pas encore les conséquences du traitement à chaud des concentrés de coagulation" et qu'il "convenait d'en poursuivre l'étude."

Compte tenu des connaissances de l'époque, la France a pris des décisions rapides, si on la compare à d'autres grands pays industriels *(voir graphiques).*

• La France est le troisième pays au monde à avoir institué le dépistage obligatoire : six mois avant le Danemark ou la Finlande, neuf mois avant la Suisse. On a dit pourtant que l'examen des tests de dépistage avait été artificiellement prolongé pour favoriser le test Pasteur (équipe Montagnier), par rapport à son concurrent américain Abbott (équipe Gallo). En réalité, entre le moment où les enregistrements ont été demandés pour les tests en France, et celui où ils ont été donnés, il s'est déroulé quatre mois pour le test Pasteur, et cinq mois pour le test Abbott. Aux Etats-Unis, il s'est écoulé un an pour le test Abbott, et... deux ans et sept mois pour le test Pasteur ! Comme le disait avec humour le Pr Montagnier en août 1985, aux Etats-Unis "les examinateurs des brevets sont différents et il semble que le brevet américain soit tombé sur des examinateurs qui travaillaient relativement rapidement"...

• Quant aux produits chauffés, la France décide leur généralisation au 1er octobre 1985 : un peu après l'Italie (juin), le Japon (juillet) et la Grande-Bretagne (septembre), en même temps que l'Espagne, bien avant le Danemark, la Suisse, la Belgique et la Suède, tous pays qui ne sont pas sous-développés sur le plan de la santé publique.

les faits rendent acte aux ministres

• En matière de dépistage, question tranchée par le premier ministre, en accord avec les ministres concernés, la décision ne pouvait être prise tant qu'un certain nombre de conditions

Jamais on n'aura été aussi vite pour aller de la découverte d'un virus à la mise en place de son dépistage

n'étaient pas réunies. Questions de principe et questions éthiques : le 13 mai 1985, le Comité national d'éthique se prononça en faveur du dépistage systématique, mais exigea que la qualité des tests soit irréprochable. Questions médicales : le 24 mai, les experts français de la transfusion, en congrès à Bordeaux, réclamèrent le dépistage. Questions de coordination internationale : le 28 mai, la conférence de Manchester conclut à la nécessité du dépistage. Question de qualité des tests produits par les industriels : le 4 juin, puis de façon définitive le 19 juin, le groupe indépendant chargé de vérifier la fiabilité des tests (c'est-à-dire de s'assurer qu'ils ne donnaient ni des garanties trompeuses à des personnes contaminées, ni des inquiétudes injustifiées à d'autres qui ne le sont pas), rend son avis positif. Le 19 juin, le premier ministre annonça la décision. Le 21 juin, le test Pasteur fut agréé, et un mois plus tard, le test Abbott. Le 1er juillet, onze jours après l'annonce faite par Laurent Fabius, les principaux centres -Ile-de

ils ont dit...

parler aujourd'hui" ("Le Journal du Dimanche", 3/11/1991).

Dr Xavier Emmanuelli,
(médecin-chef à Fleury-Mérogis, président d'honneur de Médecins sans frontières)

"Tous les médecins qui, de près ou de loin, ont eu affaire au sang ou aux transfusions depuis 1984 subodoraient le scandale et se taisaient (...) Ce scandale tend un miroir à notre médecine et nous approche de vieux ustensiles bibliques, une cuvette d'eau et une serviette pour nous laver les mains, à l'instar de Ponce-Pilate. Ils nous permettent de nous absoudre de notre tiédeur et nous lavent de tout soupçon" ("Libération", 31/08/1992).

Dr P.A. Perrin,
(directeur du Centre departemental de transfusion du Loir-et-Cher)

"Au moins deux ou trois cents personnes n'avaient pas désapprouvé le choix qui a été fait pour ce qui concerne les hémophiles. Le choix d'avoir pendant une courte période les deux produits, chauffés et non chauffés, n'avait été désapprouvé par personne. Personne ne s'est élevé au congrès de transfusion de Bordeaux, à la fin du mois de mai 1985, pour dire : "C'est scandaleux, monsieur le mnistre —quand monsieur Hervé est venu parler-, nous ne voulons pas de ça." Personne ne l'a fait (Europe 1, 12/11/1992).

Pr. Jean Bernard,
(ancien president du Comite national d'ethique, auteur de "La Legende du sang")

"Il y a toujours beaucoup de temps entre le moment où un fait est annoncé par quelqu'un et celui où toute la communauté scientifique l'admet. Beaucoup de temps. J'ai vécu le temps où la tuberculose faisait des drames, tuait beaucoup de monde. (...) Eh bien, le bacille avait été découvert en 1880 par Koch et, en 1925, on croyait encore que la tuberculose était héréditaire. (...) Les pays ont été plus ou moins perspicaces. Les deux plus perspicaces ont été les Pays-Bas et la Belgique qui, dès le début de l'année 1985, ont pris les mesures qu'il fallait. Mais Américains, Allemands et Anglais ont pris du retard sur les Français. Je trouve que cela mériterait d'être pris en considération" ("Caractères", France 3, 6/11/1992).

CE QU'ILS DISAIENT A L'EPOQUE
De la seropositivite au sida

Dr Willy Rozenbaum

"S'ils [les homosexuels] ne changent pas leur mode de vie, dans cinq ans, 95% d'entre eux rencontreront le virus et 10% feront un sida" ("L'Express", 25/01/1985).

Dr Jacques Leibovitch

..."Les choses sont plus claires si l'on part de l'infection HTLV 3 qui peut tuer par sida, par lymphome, par Kaposi... et qui

France, Bordeaux, Montpellier, Strasbourg, Nancy- furent équipés de tests. Le 1er août, tous les centres français étaient équipés, le test, effectivement obligatoire, était pris en charge par la Sécurité sociale.

Jamais, dans l'histoire des politiques sanitaires françaises, on n'aura été aussi vite pour aller de la découverte d'un virus à la mise en place de son dépistage. A titre d'exemple, il aura fallu sept ans pour qu'il en soit de même pour l'hépatite B.

Le choix n'allait pourtant pas de soi. Certains s'en méfiaient, notamment dans la communauté homosexuelle : n'était-ce pas la porte ouverte à des discriminations ? Et que dirait-on aux personnes qui se révéleraient séropositives : qu'elles avaient potentiellement le sida, alors que -croyait-on- neuf sur dix d'entre elles, "porteurs sains", ne contracteraient jamais la maladie ? Il a fallu bousculer aussi ces réticences et ces méfiances pour imposer une décision qui, avec le recul, nous paraît tellement évidente.

• En matière de produits destinés aux hémophiles -question qui remonte aux ministères des Affaires sociales et de la Santé- **les ministres ont fait ce que les commissions de spécialistes de la question leur recommandaient de façon unanime.**

- L'Association des hémophiles (qui représente les malades) le 10 mai 1985, le Comité national de l'hémophilie (qui regroupe les scientifiques spécialistes) le 19 juin, la commission consultative de la transfusion sanguine (qui regroupe les transfuseurs) le 20 juin, recommandaient aux pouvoirs publics la généralisation "le 1er octobre" des produits chauffés, et acceptaient que, pendant cette "période de transition", les produits non chauffés soient réservés aux hémophiles déjà séropositifs (l'idée d'une "surcontamination" ne fut jamais envisagée).

Les ministres ne se virent proposer aucune solution de rechange. Ils mirent en œuvre les recommandations unanimes des organes consultatifs

- 35 sommités médicales remirent le 30 juin au secrétaire d'Etat à la Santé un rapport -"Transfusion et Sida"- dont le texte écartait le retrait immédiat des produits non chauffés et le recours à des importations pour compenser le fait que la France ne produisait pas encore assez de produits chauffés.

Les ministres ne se virent proposer aucune proposition alternative. Ils mirent en œuvre les recommandations apparemment unanimes des représentants des malades, des experts et des transfuseurs qui leur étaient présentées sans aucune solution de rechange. Entre 1986 et 1988, aucune voix politique ou scientifique ne s'est élevée pour dire qu'il aurait fallu agir autrement. Il fallut attendre le jugement du tribunal correctionnel de Paris, en octobre 1992, pour apprendre. une manipulation de données par la direction du CNTS.



L'OPINION DU CORPS MEDICAL

"Le Figaro magazine" a publié, le 12 octobre 1985, un sondage SOFRES réalisé, les 26 et 27 septembre, auprès d'un échantillon national représentatif de 200 médecins généralistes.

87% d'entre eux (contre 12% d'un avis contraire) estiment que "la peur du sida est exagérée".

91% estiment que le sida représente un danger "moins grand que le cancer aujourd'hui", et 88% un danger "moins grand que la peste autrefois".

ils ont dit... ils ont dit... ils ont dit... ils ont dit...

peut aussi, le plus souvent, ne pas tuer ! En procédant ainsi, on admet qu'il est criminel d'affubler de présida un patient chez lequel on a mis en évidence une infection HTLV 3 et rien d'autre..."

Que pensez-vous des tests de dépistage de l'anticorps HTLV 3 ?

"La seule présence des anticorps anti HTLV 3 ne permet pas d'affirmer qu'un sujet a le Sida" ("Quotidien du médecin", 24 / 04 / 1985).

Comite national consultatif d'ethique

"Le Comité rappelle qu'en l'état actuel des données scientifiques, il existe des incertitudes. Celles-ci concernent sans doute moins les techniques elles-mêmes que l'interprétation qu'on peut donner d'une séropositivité. Encore convient-il de souligner qu'il serait inadmissible que, par l'effet d'une excessive pression commerciale, on en vienne à devoir suspecter les conditions d'exploitation des tests sérologiques. Quoi qu'il en soit de cet aspect aléatoire du diagnostic sérologique, le Comité estime qu'il est indispensable de faire dans des conditions techniques irréprochables le dépistage de l'infection chez les donneurs de sang, mais que ceux-ci devraient au préalable en être informés" (avis du 13 mai 1985, sur une saisine du Dr J.-C. Gluckman concernant le problème éthique posé par la détection du sida sur les donneurs de sang).

Pr. Jean Bernard

"Il y a une émotion, partiellement justifiée, mais le sida est beaucoup moins grave que d'autres maladies. Fort heureusement, l'immense majorité n'auront pas du tout une maladie mortelle : ils auront un trouble temporaire. La difficulté, et vraie, c'est que nous ne sommes pas, en l'état actuel, capables de reconnaître d'emblée si on a affaire à un trouble mineur ou à une forme grave (TF1, 15 / 05 / 1985).

Dr J.-B. Brunet, (OMS)

"On estime à peu près que 5 à 10% seulement des personnes infectées vont faire la maladie sida. En d'autres termes, 90 à 95% des gens infectés ne feront pas la maladie" (Antenne 2, 20 / 06 / 1985).

Sept experts, dont les Pr Luc Montagnier, J.-C. Gluckman et W. Rozenbaum

"L'observation d'un résultat positif [aux tests de dépistage] n'a pas de valeur pronostique pour un individu donné. En d'autres termes, cette observation ne permet pas de savoir si l'individu en question sera ou non atteint du sida. De plus, la probabilité de cet événement est faible. Moins de 10% des individus séropositifs manifesteront la maladie dans un délai de trois à cinq ans. (...)

Le chauffage des produits sanguins

1984

Septembre

Publication, dans "The Lancet", d'une étude montrant que le chauffage permet d'inactiver "des quantités substantielles de virus infectieux."

13 octobre

La Fondation nationale américaine des hémophiles recommande le recours aux produits chauffés.

Novembre

L'Association française des hémophiles (AFH) demande au CNTS quels sont ses projets sur le chauffage.

1985

Février

Le Pr Montagnier montre, dans "The Lancet", que sur dix-huit hémophiles traités depuis 1982 avec des produits chauffés, aucun n'a été contaminé.

Mars

Certains centres de fractionnement (Lyon) cessent de produire des concentrés non chauffés.

9 mai

Le directeur du CNTS informe la direction générale de la Santé (DGS) que la distribution de produits chauffés pourra s'effectuer à partir de juillet.

10 mai

- La DGS écrit au ministère de la Santé pour lui dire que la distribution de produits chauffés est urgente. Mais elle préconise d'attendre la réunion des experts à Manchester (28 mai) et la conclusion d'un rapport demandé à trente-cinq de ceux-ci.
- L'AFH demande que soit mis fin à la distribution de produits non chauffés au plus tard le 1er octobre.

établir les responsabilités

Le gouvernement a fait toute la lumière sur ce drame : rapport de l'inspection des Affaires sociales sur l'ensemble du dossier ; rapport de l'inspection des Finances sur l'audit de la transfusion ; rapport sur les collectes dans les prisons. Tous ont été rendus publics. Ainsi est-il apparu que le système français de transfusion, mis en place dans les années 50, était gravement défaillant, et que les ministres ne disposaient pas de la contre-expertise qui aurait permis d'empêcher certaines décisions.

Les procédures devant le juge administratif et devant le juge civil, pour les réparations, sont en cours : l'Etat a été condamné à payer des indemnités pour responsabilité. Les centres de transfusion et les transfuseurs ont été condamnés à payer des indemnités pour responsabilité. La procédure pénale a abouti à des condamnations, dont celle du Dr Garretta.

Les ministres ont reconnu que, s'il n'y avait pas de leur part de responsabilité **pénale**, puisqu'ils n'ont pas commis de faute personnelle, leur responsabilité **politique** était engagée.

Si, pour prendre un exemple connu des années 70, un ministre de l'Education savait que les CES (Pailleron) qu'on était en train de construire étaient dangereux, qu'il laissait faire et qu'un CES brûlait, il était responsable pénalement. S'il ne savait pas que ces CES étaient dangereux, mais qu'une catastrophe se produisait, il était responsable politiquement. Dans le premier cas, il devait être jugé et condamné. Dans le second cas, il devait remettre son poste à disposition.

Dans le drame du sang, les ministres ne sont pas responsables pénalement : ils n'ont pas eu les moyens de mesurer les conséquences des décisions qu'on leur demandait et pour lesquelles on ne leur a proposé aucune solution de rechange.

Si les manipulations auxquelles s'est livrée la direction du CNTS avaient été connues immédiatement après les faits, les ministres, qui ont été abusés, auraient probablement remis leur poste à disposition du gouvernement, non pas que leur honneur personnel fût en cause, mais en raison des défaillances, bien antérieures à leur prise de fonction, que ce drame a révélées. De même, le gouvernement aurait probablement demandé à l'Assemblée s'il pouvait continuer d'exercer ses fonctions.

Sept ans après les faits, cette responsabilité politique ne peut plus jouer puisque les ministres n'exercent plus leur fonction. Mais on ne va pas condamner à la prison quelqu'un qui n'a pas commis d'acte coupable. Certains disent : pas d'actes coupables, pas d'actes intentionnels, certes. Mais une absence d'actes, une absence d'assistance à personne en péril. Encore fallait-il savoir : les ministres l'ont dit avec force au procès : "Si j'avais su, il est bien évident que nous aurions dit dans l'instant : arrêtez tout !" (Georgina Dufoix, au procès). Encore fallait-il savoir et pouvoir : aucun des organes consultatifs n'a proposé de solution de rechange.

Si les manipulations auxquelles s'est livrée la direction du CNTS avaient été connues immédiatement les ministres, qui ont été abusés, auraient probablement offert leur démission

ils ont dit...

Il faut dissiper la confusion très répandue entre sida et infection par le virus LAV. Le médecin devra expliquer que la présence d'anticorps contre ce virus indique que le sujet a été infecté, mais que la probabilité de développer un sida est faible" (rapport remis le 22 / 7 / 1985 au secrétaire d'Etat à la Santé).

Association française des hémophiles

"Les risques encourus par les hémophiles anti LAV positifs de développer un sida ou une de ses formes semblent faibles, et les facteurs favorisants sont encore mal connus. Il ne faut donc pas s'inquiéter inutilement d'une séropositivité au LAV" (25 / 06 / 1985, recommandation à tous les adhérents).

Dr M. Barzach, (ministre de la Santé)

"Dans une réponse au député RPR P. Weizenhorn : "On estime entre 150.000 et 250.000 le nombre de sujets séropositifs en France. Si on retient une probabilité de 10 à 20% de développement du sida dans les cinq ans qui suivent l'infection, et l'estimation de 250.000 sujets séropositifs, 25 à 50.000 cas de sida pourraient survenir en France d'ici à 1992" (J.O. du 2 / 05 / 1988).

Transfusion et sida

Dr Francis Pinon, du CTS de Cochin

"Il faut inverser ce que nous faisions jusqu'à maintenant. Nous avions encore peu de produits chauffés et nous les réservions aux cas particuliers. Aujourd'hui, en attendant que toutes les fractions antihémophiliques dont nous disposons soient convenablement traitées, nous devons utiliser au maximum et en priorité les produits chauffés, quitte à utiliser les autres en cas de rupture de stocks et pour sauver une vie" ("Le Matin", 1 / 08 / 1985).

Pr Jacques Roux, directeur general de la Sante

"Il ne faut pas oublier que la maladie ne se déclare que très rarement parmi les personnes qui sont déjà retrouvées positives du point de vue sérologique. (...) Il n'y a aucune raison que se développe une (...) psychose. Par contre, nous serions hautement responsables -et c'est le sens de la lettre du premier ministre à Edmond Hervé- si nous ne prenions pas d'ores et déjà les mesures pour éviter la propagation. Nous avons depuis 1982, en France, 350 cas de sida connus ; mais nous avons 450 cas dans la même période de tétanos, nous avons 34.000 cas de tuberculose dans le même temps. Autrement dit, ce n'est pas, pour nous, une maladie très grave" (Antenne 2, 22 / 08 / 1985).

Pr Willy Rozenbaum

"Aujourd'hui, nous avons suffisamment d'arguments pour dire que c'est une maladie infiniment peu contagieuse, quasi-exclusivement

une exploitation politique écœurante

Les demandes des victimes et de leurs familles sont compréhensibles, mais ceux qui exploitent politiquement cette douleur, savent parfaitement que les ministres sont innocents des crimes dont on les accuse. C'est une macabre diversion, organisée à quatre mois des échéances électorales.

Si les ministres devaient être condamnés sans faute personnelle, alors, il faudrait que M. Chirac, M. Séguin et Mme Barzach, premier ministre, ministre des Affaires sociales et ministre de la Santé de 1986 à 1988 répondent :

• du refus d'indemniser les victimes de cette tragédie, malgré la demande faite en 1987 ;

• du refus de prévenir les personnes transfusées avant 1985, et qui pouvaient être contaminées, donc contaminantes pour leur entourage, alors qu'un rapport de janvier 1987 au ministre de la Santé le demandait ;

• du fait que les collectes du sang dans les prisons ont continué en 1987 et 1988, même si le risque en était grandement diminué depuis l'obligation du dépistage au 1er août 1985.

Comme tous les socialistes, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé souhaitent que la vérité soit faite. Ils ne demandent pas l'indulgence ni la clémence. Ils ne demandent pas qu'on leur fasse crédit de leur bonne foi. Ils veulent que l'on considère honnêtement les faits, car les faits parlent pour eux. Ils se sont dit prêts à s'expliquer devant la justice. Car les hommes publics ne sont pas au dessus des lois. Ils doivent pouvoir se défendre, comme tous les citoyens, devant la justice ordinaire. Cela, les Français aussi le veulent : sept sur dix préfèrent les tribunaux ordinaires à la Haute Cour (sondage BVA, novembre 1992).

la vérité et la justice

La Haute Cour est une **juridiction politique d'exception**. Elle n'a d'équivalent dans aucun autre pays démocratique, où les ministres sont souvent jugés par des magistrats. Son nom évoque le plus souvent la haute trahison. Sa composition est politique : elle se compose de vingt-quatre députés et sénateurs (actuellement quatorze de droite et dix de gauche... la gauche étant au pouvoir !). Ce n'est pas injurier les élus que de constater que le risque est grand d'y être jugé moins en fonction de ses actes que de sa couleur politique. Elle juge sans appel, donc sans recours possible.

Qui s'étonnera qu'elle ne se soit jamais réunie depuis 1958 ? C'est sans doute que jamais, au grand jamais, aucun ministre n'a eu de comportement que cette cour aurait pu juger délictueux : ni Roger Frey (Charonne), ni Michel Poniatowski (de Broglie), ni Alain Peyrefitte (Boulin), ni Bernard Pons (Ouvéa), ni Charles Pasqua et Robert Pandraud (vrai-faux passeport, Malik Oussékine). Non, aucun, vraiment...

Voilà pourquoi Laurent Fabius a demandé que la Constitution soit réformée et que les ministres relèvent de la justice ordinaire. Bref, qu'il soit mis fin à l'impunité de fait qui leur était assurée depuis 1958. Une partie de la droite -parfois la même qui, la veille, jugeait la Haute Cour "dépassée" et "inadaptée"- a fait obstacle à cette réforme : on ne laisse pas passer une si belle occasion de déshonorer les socialistes, en pleine bataille électorale ! Dès lors, le souci de justice conduit les socialistes à accepter, à revendiquer la Haute Cour, sans quoi ils auraient laissé penser qu'ils se dérobaient. Mais à exiger aussi que, comme tout

Le chauffage des produits sanguins

30 mai
Le groupe des trente-cinq experts rend ses conclusions. Il recommande de passer le plus vite possible aux produits chauffés, mais semble ne pas se prononcer contre le retrait des produits non chauffés.

11 juin
Le directeur général de la Santé demande le passage aux produits chauffés.

19 juin
Le comité national de l'hémophile (CNH), qui se range au même avis, accepte une phase transitoire pendant laquelle coexisteront produits chauffés et non chauffés.



20 juin
La commission consultative de transfusion sanguine fait la même recommandation, en demandant que les produits non chauffés ne soient utilisés, pendant la période de transition, que pour les hémophiles séropositifs.

23 juillet
Le ministère des Affaires sociales prend un arrêté mettant fin au remboursement des produits non chauffés à partir du 1er octobre 1985, ce qui revient à mettre fin à leur distribution.

2 octobre
La DGS demande le rappel des produits potentiellement contaminés et leur interdiction dans les hôpitaux.

Novembre
L'Institut Mérieux continue à exporter des produits non chauffés.

ils ont dit...

transmissible par la voie sexuelle et puis par les dérivés sanguins, les autres voies me paraissant nulles (...). On considère que (la proportion de malades qui ont attrapé le sida à la suite d'une transfusion sanguine) en termes de dérivés du sang, c'est un peu plus de 1%. En termes de dérivés sanguins, c'est 3%, 3,5% en tout" (France-Inter, 29 / 08 / 1985).

Pr Jacques Roux

"Seul un très faible pourcentage de personnes porteuses du virus peuvent développer la maladie (...). Il faut d'abord souligner qu'il ne s'agit pas d'un grand problème de santé publique, dans la mesure où, depuis 1982, 350 cas environ ont été enregistrés en France. N'oublions pas que 450 cas de tétanos ont été dépistés durant la même période et que 18.000 cas de tuberculose sont signalés tous les ans" ("L'Humanité", 3 / 09 / 1985).

Faut-il informer de leur etat les donneurs se revelant seropositifs ?

Comite national consultatif d'ethique

"Devant la constatation d'une séropositivité, et compte tenu de la possibilité d'une grave évolution de l'infection et des risques de diffusion de la maladie, le Comité estime que le médecin du centre de transfusion sanguine doit observer une attitude de totale franchise à l'égard de l'intéressé qui sera informé de ses responsabilités personnelles, familiales et relationnelles" (avis du 13 / 05 / 1985).

Dr J. Leibovitch et Me T. Levy

"Il n'y a pas de nécessité médicale impliquant qu'on fasse connaître [aux donneurs de sang] les résultats du test, s'il est positif. Pour un donneur repéré par le test, il restera 100, voire 1.000 non-donneurs qui iront sans contrôle. Seul l'intérêt individuel du donneur positif mérite d'être pris en considération. Son sang étant résolument écarté de la transfusion par les médecins, il lui appartiendra de dire s'il souhaite prendre connaissance de son état ("L'Express", 26 / 07 / 1985).

Le "protectionnisme" en matiere de tests

Pr Luc Montagnier

"Le brevet déposé par l'Institut Pasteur, brevet déposé aux Etats-Unis à la fin de 1983, n'est pas encore accepté alors que le brevet déposé par le Dr Gallo, déposé en avril 1984, a été accepté, mais là aussi les choses sont en cours et il n'y a pas lieu je crois d'accuser l'administration américaine des brevets de quelque chose que ce soit. Les examinateurs des brevets sont différents et il semble que le brevet américain soit tombé sur des examinateurs qui travaillaient relativement rapidement"... (conférence de presse avec Edmond Hervé et cinq experts, le 28 / 08 / 1985).

citoyen, ils bénéficient du respect scrupuleux de la présomption d'innocence. Qu'on ne nous demande pas de signer, ni même d'accepter, des actes d'accusation infâmes à l'encontre des trois ministres, au prétexte qu'il pourront peut-être établir ultérieurement leur innocence devant leurs dix amis et leurs quatorze adversaires... Mécanisme stalinien connu : confessez d'abord que vous êtes coupable et espérez ensuite être déclarés innocents !

Et le souci de vérité conduit les socialistes à demander que, sans attendre, **une commission d'enquête** de l'Assemblée nationale fasse toute la lumière sur les connaissances scientifiques et les décisions qui ont été prises, dans la lutte contre le sida, au long des dix dernières années, en France comme à l'étranger.

questions aux accusateurs

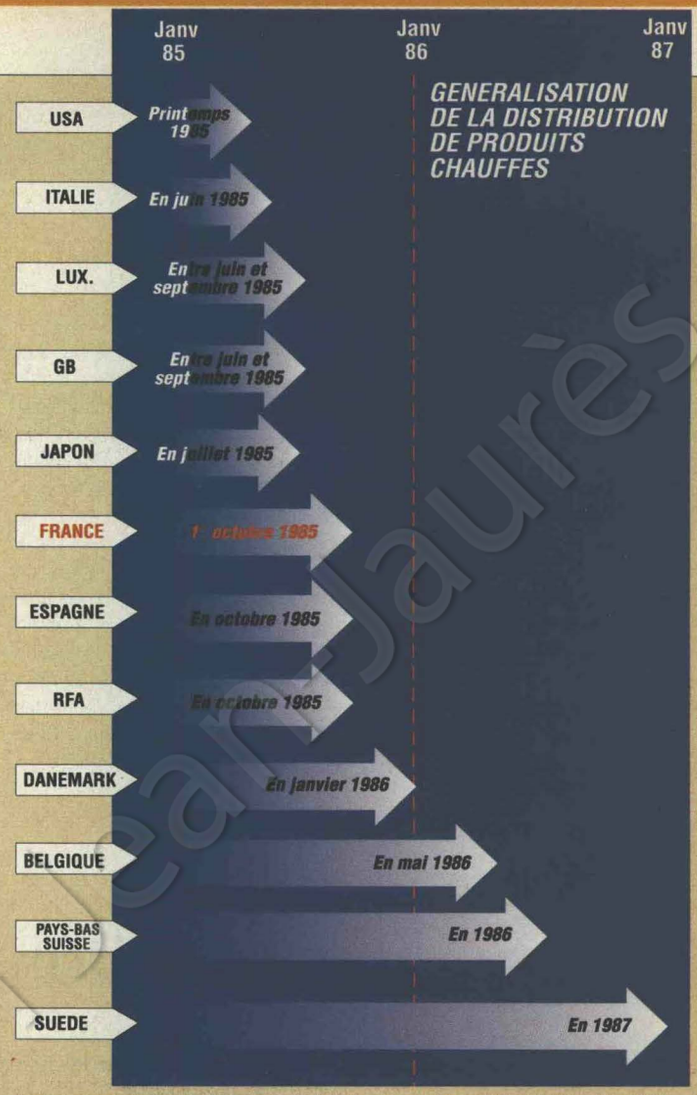

Sources : ministère de la Santé, IGAS, "Le Concours médical", "Le Monde".

• Pourquoi la droite a-t-elle supprimé, en octobre 1986, le droit de veto qu'avaient les ministères (Finances, Affaires sociales, Santé) sur les décisions du CNTS ? Trouvait-elle ce qui s'y passait à ce point irréprochable ? Et trouve-t-elle normal que la suppression de cette tutelle ait rendu l'Etat impuissant face au Dr Garretta quand celui-ci a négocié, avec le président de la Fondation nationale de la transfusion sanguine, d'invraisemblables conditions de départ ?

• Pourquoi le gouvernement de 1986/1988 inscrivait-t-il son action contre le sida dans la continuité de celle de ses prédécesseurs, si celle-ci n'était que crimes et délits ?

• Pourquoi les collectes de sang dans les prisons ne se sont-elles pas interrompues entre mars 1986 et mai 1988, puisqu'elles sont décrites comme scandaleuses ?

• Pourquoi les représentants des hémophiles, reçus le 15 janvier 1988 au ministère de la Santé pour y réclamer l'indemnisation des personnes contaminées, se sont-ils heurtés à un refus et se sont-ils vu conseiller "d'attaquer en justice" les centres de transfusion plutôt que d'espérer compter sur la solidarité nationale ?

• Pourquoi le Pr Loygue, président de la Fondation nationale de la transfusion sanguine et adjoint au maire de Paris, a-t-il remis en grande pompe au Dr Garretta, le 14 mars 1990, la Légion d'honneur qui fait scandale aujourd'hui ?

• Pourquoi M. Jacques Sourdille, sénateur RPR, professeur agrégé de médecine, premier signataire de la résolution d'envoi des ex-ministres en Haute Cour, a-t-il déclaré, le 3 mars 1992, devant la commission d'enquête sénatoriale : "En 1985, M. Fabius a pris la décision d'imposer les tests. C'était une décision courageuse, car certains avaient tendance à retarder cette décision plutôt qu'à l'accélérer" ?

Pourquoi, oui, pourquoi ?

Que ces bonnes âmes de la droite, que ces professeurs de vertu, que ces accusateurs à la haute conscience sachent que nous avons une autre conception de la justice.

La contamination d'un trop grand nombre de nos concitoyens, hémophiles ou transfusés, est une tragédie nationale. Nous ressentons profondément la douleur des familles, comprenons leur détresse et même leur colère. Comme tous les Français, nous nous sentons à leur égard un devoir de solidarité. Nous continuerons de tout faire pour qu'ils connaissent, comme chacun, toute la vérité sur les décisions qui ont pu être prises, à l'époque et depuis. Et nous continuerons d'exiger une justice sereine et équitable.

Non, on ne réparera jamais une tragédie par une injustice. ■

***A lire** : On lira avec intérêt le livre de Laurent Greilsamer : "Le Procès du sang contaminé". Cet ouvrage rend compte des audiences du procès et reproduit dans son intégralité le texte du réquisitoire du procureur de la République, les interrogatoires, les dépositions, les plaidoiries, ainsi que le texte du jugement rendu le 13 octobre par les juges de la 16° Chambre correctionnelle de Paris et contient une chronologie.*

Collection Jean Jaurès

LA BATAILLE DE L'EMPLOI

le chômeur, l'emploi et la fourmi

Quand, le 12 juillet 1991, Martine Aubry décrète la mobilisation générale contre le chômage, elle se heurte à un scepticisme poli, voire à quelques ricanements. Pensez donc ! Demander aux préfets d'unir, dans un même combat, milieux patronaux, administrations, structures de formation, relève peut-être de la BA chère aux boy-scouts, mais est inconvenant de la part d'un ministre. Chacun, dans sa tour d'ivoire, est persuadé d'agir pour le bien de tous en ferraillant, tout seul, contre le chômage et pour l'emploi. D'une tour d'ivoire à l'autre, on ne se parle pas, on agit encore moins ensemble. Tout cela doit changer.

Un an après avoir sonné le branle-bas de combat contre le chômage, Martine Aubry fait le tour de France. Pour vérifier, sur place, que ses instructions ont bien été suivies. "Vendredi" l'a accompagnée dans le Pas-de-Calais et a vu les premiers résultats d'un véritable travail de fourmi.

LES IDEES RECUES NE S'EN RELEVENT PAS

L'administration est la première bastille que Martine Aubry réussit à bousculer. Etant donné sa fonction, c'est aussi la plus facile. Premier succès : préfet du Pas-de-Calais, sous-préfets, directeur départemental du Travail, délégués de l'ANPE consultent tous azimuts.
Le 16 septembre 1991, la première réunion de synthèse fait le point sur les pénuries réelles de main-d'œuvre dans des emplois précis, par catégories professionnelles, qualifications et arrondissement. Elle recense 3.416 postes disponibles, non qualifiés pour les deux tiers, surtout en chaudronnerie et en mécanique, mais aussi dans l'imprimerie, l'industrie graphique et les transports. Dans la foulée, une première vague de quatre-vingt-neuf demandeurs d'emploi de longue durée et d'allocataires du RMI part en stage dès le dernier semestre de 1991, sur des formations dont le contenu a été élaboré avec les organismes professionnels.
Une fois lancée cette première action, le préfet regroupe autour de lui, à six reprises, administrations, milieux patronaux et responsables des structures d'accueil et d'orientation. Le directeur départemental du travail fait de même à son niveau. Ces réunions auraient pu être des assemblées de bon ton, où chacun disserte brillamment, comme d'habitude, sur ce qui lui tient le plus à cœur. Mais, au fil des jours, chacun soumet sa part de vérité à la pratique des autres. Un certain nombre d'idées reçues ne s'en relèvent pas. "Dans le Pas-de-Calais comme ailleurs, on s'est rendu compte, note Martine Aubry, que l'inadéquation entre les offres et les demandes d'emploi n'était pas aussi forte qu'on le croyait. En fait, la plupart des secteurs professionnels sont incapables de définir leurs véritables besoins."
A ce stade, l'ampleur de la tâche aurait pu décourager les bonnes volontés. En fait, chacun retrousse ses manches. Pour mieux connaître leurs besoins, les professionnels du transport mènent, avec l'administration, une opération vérité dans les bassins d'emploi d'Arras et de Lens. Les métallurgistes font de même dans le bassin minier. D'autres se projettent dans l'avenir, comme les patrons de la mécanique automobile et de la tôlerie : la mise en place du contrôle technique obligatoire des véhicules va occuper, à partir de cette année, entre 120 et 150 ouvriers très qualifiés qu'il faudra remplacer dans les ateliers.

LA POLITIQUE DES DOMINOS

On en vient, d'une certaine manière, à la politique des dominos. On forme les salariés en place pour qu'ils occupent des postes très qualifiés et qu'ils laissent la place à d'autres, que l'on forme pour la circonstance. Ceux-ci réaprennent ainsi la vie en entreprise et s'insèrent dans une communauté de travail. Etienne Cardon, patron d'une entreprise de transports, résume bien cet état d'esprit : "Le personnel que nous allons recruter est difficile. Mais, dans une PME, on trouve plus de tuteurs qu'on ne le croit." Il est l'animateur de "L'Elan du Pas-de-Calais", une association qui groupe trente entreprises et tente de faire embaucher en milieu ordinaire de travail des personnes venues des huit entreprises d'insertion et des trente-sept associations intermédiaires du département pour libérer des postes qui permettront de réinsérer d'autres personnes en grande difficulté.
Cette chasse à l'emploi potentiel conduit à d'autres remises en cause. L'appareil de formation n'est plus adapté, il faut le dépoussiérer, voire le modifier, parfois de fond en comble. A force de concertation, industriels, administrations, formateurs, éliminent certaines formations et en créent de nouvelles pour répondre plus précisément aux difficultés de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée. Ainsi, les stages de conducteur de machine automatisée de transformation à Arras,



◀ *Chez Halton, dix tuteurs encadreront les futurs embauchés.*



BSN s'engage à favoriser la réinsertion professionnelle de chômeurs en difficulté.

Lens, Béthune, Saint-Omer. Mais ces stages se heurtent à la faiblesse du niveau de formation générale des candidats. Il leur faut souvent un prélable indispensable, les "stages de mise à niveau". Leurs résultats seront évalués dans le bassin d'emploi de Béthune.
Petit à petit, les mentalités évoluent. "Un nouveau partenariat est en train de naître, remarque Martine Aubry. L'intérêt des entreprises rejoint les intérêts des personnes en difficulté." Rien de spectaculaire, sans doute, mais quand des mondes qui ne se connaissaient pas acceptent de dynamiter leurs habitudes pour travailler ensemble, quelque chose de nouveau émerge en silence. Des passerelles sont jetées. Il y a trois ans, la Française de mécanique a ouvert la voie en élaborant avec l'Education nationale une formation complémentaire pour des jeunes en entreprise. Aujourd'hui, elle ne se contente pas d'accompagner et de faire parrainer par un agent de maîtrise des jeunes qui préparent BEP et bac professionnel, avec promesse d'embauche s'ils réussissent. Elle forme en électricité et mécanique douze chômeurs de longue durée, en grave situation d'échec, après avoir mis au point un programme d'insertion et de formation, d'une durée supérieure à un an, avec la collaboration du centre de formation pour adultes de Liévin. D'autres suivent son exemple. Halton, qui fabrique des hottes de cuisine avec trente et un salariés, à Béthune, profite d'une période de faible activité pour former, parmi son personnel, dix tuteurs qui encadreront les futurs embauchés et met ses locaux et ses équipements à la disposition des organismes de formation pour des stages destinés aux demandeurs d'emploi. BSN Emballages, à Wingles, s'est engagé à favoriser la réinsertion professionnelle de chômeurs connaissant des difficultés graves d'accès à l'emploi.

LA FORCE DE LA CONVICTION

Ces efforts sont-ils payants ? Il le semble, même si le bilan des stages, trois mois après leur clôture, est contrasté. Sur les huit personnes ayant suivi une formation de tourneur sur machines conventionnelles à Arras, une avait un contrat à durée indéterminée, six des contrats à durée déterminée, et la dernière une proposition d'embauche. Mais dix des quinze stagiaires d'une formation d'électrotechnique de Lens se sont réinscrits à l'ANPE, quatre ont abandonné en cours de route sans explication, une seule a décroché un CDD.
Certes, les résultats se comptent parfois sur les doigts d'une main. Ils sont obtenus par un vrai travail de fourmi, accompli avec la foi qui soulève les montagnes. Et une conviction, sans cesse plus affermie, que résume d'un trait Martine Aubry : "Sur le chômage, je ne vois pas ce qu'on peut faire d'autre."

Monique Grima

■ CONTRE LA DROGUE, L'EUROPE UNIE ■

Plus de 500.000 jeunes Européens, un sur quatre, se sont vu proposer de la drogue avant quinze ans. Près de 3.500.00 avant dix-neuf ans. Une campagne dans toute l'Europe. En France, des messages-radio et un numéro vert (05.23.13.13) pour lutter contre un fléau qui dépasse les frontières.
"Presque tous les jeunes se verront, à un moment donné de leur vie, proposer des produits qui changent l'état de conscience. Presque tous se verront confrontés au choix : prendre ou ne pas prendre de la drogue", souligne Georgina Dufoix, présidente de la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (DGLDT). Pour lutter contre ce fléau, qui détruit la vie de dizaines de milliers de jeunes (on estime à 150.000 le nombre d'héroïnomanes en France), les douze pays de la Communauté mènent une semaine européenne de prévention des toxicomanies. En France et dans huit autres pays de la CE, jusqu'au 22 novembre, des messages radio martèleront la douleur, la solitude, l'angoisse entraînée par la drogue. Catherine Deneuve, Alain Souchon, Florence Arthaud... des artistes, proches des jeunes, lancent le message : "La drogue ? Il y a des gens qui peuvent vraiment nous en parler." Suit un témoignage : "J'ai pas envie que les autres passent par où je suis passée. C'est pas humain de souffrir comme ça", raconte une voix de jeune fille. Autre message, autre voix d'adolescente : "La drogue, c'est gris, c'est triste, c'est sordide. Moi, j'ai de la chance, je suis encore en vie. Et je ne suis pas séropositive. Il y en a combien qui sont morts ?"
Voix de garçon : "Du premier joint que j'ai fumé un jour quand j'avais douze ans au dernier shoot dans les toilettes d'un café, il n'y a qu'une souffrance qui se transforme en survie." Une campagne exceptionnelle : des jeunes, qui se sont drogués, parlent à d'autres jeunes, acceptent de parler de l'ancien enfer pour protéger d'autres jeunes.
Les Européens ont des législations différentes, mais la lutte se mène désormais à l'échelle de la Communauté. Sur le plan de la répression, Europol marque un pas important dans l'harmonisation. Mais "c'est dans la prévention grand public que se gagnera la bataille", affirme Georgina Dufoix. Cette campagne européenne représente une avancée importante.

P.J.

BREF... EN BREF... EN

■ **L'aide de l'Etat à la réparation des dégâts causés par les inondations dans le Vaucluse (63% des dommages), les Pyrénées-Orientales, l'Ardèche, l'Aude et la Drôme, s'élèvera à 483,5 MF.**
Elle couvrira à 100% les travaux réalisés en urgence, fournira une aide de solidarité aux personnes mal assurées et participera à la reconstruction des infrastructures.
Les agriculteurs, commercants, PME-PMI bénéficieront d'aides, par exemple sous la forme d'avances de trésorerie.

■ Les gymnases sont en moyenne à 800 m des établissements scolaires, les stades à 1 km, les piscines à 2 km : les installations sportives des lycées et collèges sont majoritairement à l'extérieur des établissements.
Bien qu'obligatoire, les cours d'EPS enregistrent des records d'absentéisme : 19% dans les lycées d'enseignement général, 30% dans les lycées professionnels (source : Education nationale).

■ **281,4 milliards de F : le budget de l'Education nationale, a été adopté à l'Assemblée nationale grâce au vote des seuls socialistes. Premier budget de la nation pour la troisième année consécutive, il augmente de 7,2% par rapport à l'an dernier.**

■ Les ordinateurs doivent être présents à tous les niveaux et dans toutes les disciplines du système éducatif :
un souhait du Conseil national des programmes qui récuse, en revanche, l'utilité d'un enseignement de l'informatique en tant que discipline.

■ **355 millions de F en 1993 : les crédits de construction des bibliothèques universitaires sont multipliés par deux par rapport à 1992. 210.000 m2 sont programmés d'ici à 1995. Les BU devraient ouvrir 60 heures par semaine, contre 45 à 50 actuellement.**

■ Les établissements d'enseignement publics et privés relevant de l'Education nationale ont reçu, en 1991, 3,9 milliards de F au titre de la taxe d'apprentissage.
Le montant moyen par élève est plus important dans le supérieur et les centres de formation d'apprentis que dans les collèges et lycées.
Les établissements privés reçoivent par élève plus que les établissements publics.

■ **"Travailler en Europe" : à trois semaines de l'ouverture des frontières, le CIDJ (Centre d'information et de documentation pour la jeunesse) organise une semaine d'information sur les formations et les emplois en Europe. Du 7 au 12 décembre.**
☎ 44.49.12.26

■ Les feuilles de Sécurité sociale, c'est fini : en 1995, une carte à puce, la carte Vitale, permettra d'acquitter directement tous les frais remboursés (consultations, médicaments, hospitalisations).
Déjà utilisée à Boulogne-sur-Mer, la carte Vitale sera bientôt mise en place à Charleville-Mézières, Blois, Evreux, Rennes et Bayonne.

LA DIFFICILE NEGOCIATION SUR LE GATT

l'agriculture française ne serait pas la seule touchée

La conclusion de "l'Uruguay round" bute sur le différend agricole américano-européen. Une négociation que la CE n'a pas abordée en position de force.

Engagée depuis 1986, la huitième session de négociations commerciales multilatérales, dite "Uruguay round", a bien du mal à déboucher. A cela, au moins deux raisons : le nombre de participants (108 pays, contre 23 en 1947) et l'étendue et la diversité des domaines abordés. En incluant dans les négociations des secteurs exclus jusqu'à présent (agriculture, textile) et en souhaitant réglementer des domaines qui ne l'étaient pas encore (services, propriété intellectuelle, investissement étranger), "l'Uruguay round" a voulu combler certaines lacunes du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade).
Cette démarche élargit le champ de la libéralisation des échanges et augmente les possibilités de gain : les experts estiment qu'un accord injecterait en dix ans un surcroît de 200 milliards de dollars d'échanges commerciaux, dont bénéficieraient tous les pays. Mais elle multiplie les sources de blocage, qui se sont rélévées fort nombreuses dans tous les domaines.

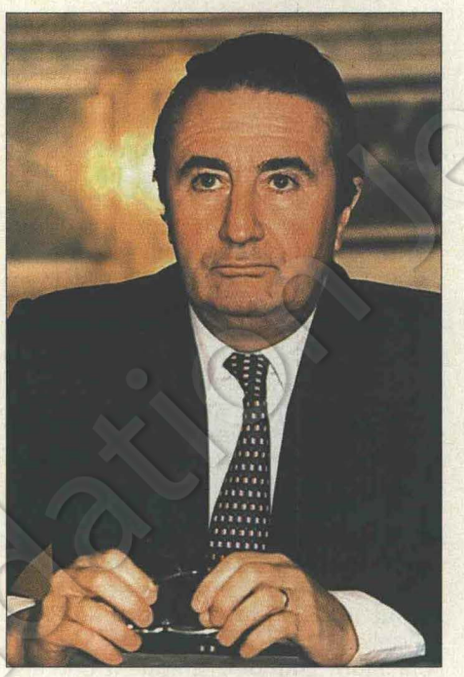

▲ *Jean-Pierre Soisson : "Tout le monde, en France et en Europe, doit savoir que la réforme de la PAC devra être modifiée."*

UN AFFRONTEMENT ENTRE L'EUROPE ET LES USA

Leur solution ne pourra être trouvée que dans le cadre de la négociation globale, bloquée actuellement par le différend sur le dossier agricole.
Bien que le commerce des produits agricoles ne représente plus que 12% des échanges mondiaux (contre 20% en 1970), ce secteur reste très sensible dans la plupart des pays industrialisés. Très vite, sur ce dossier, les discussions ont tourné à un affrontement entre la Communauté européenne et les Etats-Unis, les deux puissances dominant la production et les échanges mondiaux agricoles et où, traditionnellement et de façon différente, des mécanismes protègent les producteurs nationaux de la concurrence étrangère. Depuis longtemps, en fait, les Américains exigent le démantèlement de la politique agricole commune (PAC) pour reconquérir, notamment dans le domaine des oléagineux et des céréales, les parts du marché qu'ils estiment avoir perdu depuis vingt ans à cause d'elle.
Un compromis s'est donc révélé très difficile, même après la réforme de la PAC annoncée au printemps 1992, imposant une baisse drastique des prix de soutien à la politique céréalière communautaire et un important programme de gel des terres. En effet, les exigences américaines -réduction de 13 à 9 millions de tonnes par an de la production européenne d'oléagineux et diminution de 22% des exportations agricoles, produit par produit- vont bien au-delà des efforts demandés aux agriculteurs par la nouvelle PAC.
La menace de représailles douanières (portant essentiellement sur les produits français) agitée par les Américains, si un compromis n'était pas trouvé avant le 5 décembre, semblent avoir agi comme un électrochoc sur la communauté commerciale internationale, comme sur la CE, qui ne souhaitent, ni l'une ni l'autre, s'engager dans une guerre commerciale dont elles ne maîtrisent pas les conséquences et qui, selon elles, signerait l'acte de décès du GATT.

LA SONNETTE D'ALARME

La France, première puissance agricole européenne, dont les agriculteurs paieraient le prix fort d'un accord déséquilibré, a dû assouplir sa position après la rupture des négociations de Chicago et accepté la reprise des négociations le 18 novembre à Washington, soucieuse d'éviter l'isolement et de maintenir la cohésion européenne.
Elle a cependant fait parvenir, le 16 novembre, à ses partenaires, à l'occasion de la réunion des ministres de la CE préparatoire aux discussions de Washington, une évaluation chiffrée des conséquences d'un accord sur la base des propositions communautaires de Chicago, produit par produit. Le document démontre l'incompatibilité de cette base avec la réforme de la PAC. Un seul exemple : la limitation de la production annuelle d'oléagineux à 9,5 millions de tonnes rendrait rapidement nécessaire un doublement des surfaces d'oléagineux à mettre en jachère (30% au lieu des 15% prévus par la PAC). En outre, l'agriculture française ne serait pas la seule touchée. Tous les secteurs agricoles (lait, fruits et légumes, porcs, volailles, viande bovine, vin, huile d'olive...) le seraient. Donc, tous les pays.
Jean-Pierre Soisson, ministre français de l'Agriculture, n'a pas été entendu autant qu'il l'aurait souhaité. Même si la Grèce, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et le Luxembourg ont exprimé leur sensibilité à l'argumentation française. "Tout le monde, en France et en Europe, doit savoir que, vraisemblablement, la réforme de la PAC, telle que Ray McSharry l'a lui-même négociée, devra être modifiée", a précisé J.-P. Soisson, ajoutant qu'il défendrait "sans céder" les intérêts des agriculteurs français.
Il n'en reste pas moins que Ray McSharry et Frans Andriensen ont été mandatés sans référence chiffrée pour conclure un accord avec les Américains, dont on peut penser qu'il ne sont pas prêts à d'importantes concessions, face à une CE qui n'a pas abordé la négociation en position de force, tant la volonté de conclure du ministre britannique est patente.
La France aura tiré la sonnette d'alarme et placé la présidence britannique face à ses responsabilités, dans la défense des intérêts de la Communauté et dans la négociation d'ensemble pour parvenir à un "accord global et équilibré" qui n'est pas acquis d'avance, comme l'a noté un conseil restreint présidé par François Mitterrand..

Ghislaine Toutain

droit d'asile : le SPD rassemblé

Deux semaines après la grande manifestation antiraciste de Berlin, la question du droit d'asile continue d'agiter la vie politique allemande. Elle était au centre des débats du congrès extraordinaire du SPD, à Bonn, les 16 et 17 novembre.

On l'avait tant attendu, ce sursaut des démocrates allemands, et il fut si éclatant, le 8 novembre, à Berlin, que l'on pouvait croire la querelle du droit d'asile sur le point de se terminer. La grande majorité de la classe politique allemande dépassait enfin les clivages traditionnels pour exprimer son profond attachement aux valeurs de la démocratie et son refus de toute banalisation de la violence. Après deux ans de débats passionnés, les principaux partis semblaient sur le point de parvenir à un compromis. La direction du Parti social-démocrate ayant donné son accord, on allait pouvoir réviser le désormais célèbre article 16 de la loi fondamentale allemande qui accorde le droit d'asile à tout persécuté politique et endiguer au moins en partie le flot des réfugiés qui arrivent chaque jour aux frontières du pays.

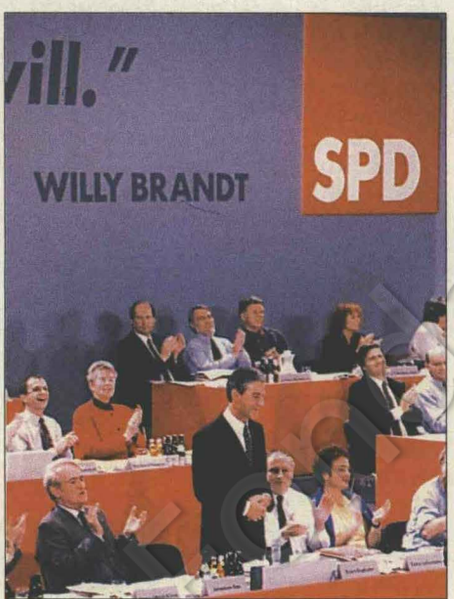

Björn Engholm t le droit d'asile : éduire l'électorat ans mécontenter ses troupes. (Bonn, 16/11/1992).

Or, il n'en est rien. Les récentes prises de position du chancelier Kohl et de certains membres de son gouvernement viennent de relancer le débat. Cédant à la pression des "durs" de son parti et des ultraconservateurs de la CSU bavaroise, Helmut Kohl parle aujourd'hui d'état d'urgence et envisage de restreindre le droit d'asile par la voie législative sans attendre qu'une réforme constitutionnelle soit engagée avec l'aval du SPD. Cette tentative de passage en force met une nouvelle fois à rude épreuve la coalition de Bonn. Eternels rivaux de la CSU, les libéraux du FDP s'estiment bafoués et parlent de violation de la Constitution. Certains parmi eux n'hésitent plus à envisager un renversement d'alliance du type de celui qui, en 1982, avait amené la chute du social-démocrate Helmut Schmidt au profit de Helmut Kohl.

Au-delà des tensions entre libéraux et chrétiens-démocrates, ces déclarations du chancelier conduisent à s'interroger sur ses intentions réelles et confortent dans leur opinion ceux qui, à gauche, pensent qu'il n'a pas pour objectif une réforme, mais une suppression pure et simple du droit d'asile.

UN CONGRES AD'HOC

Cette nouvelle donne ne pouvait que semer le trouble parmi les sociaux-démocrates réunis en congrès extraordinaire les 16 et 17 novembre pour définir une position commune.

Après avoir été divisés à propos du partage du temps de travail, de l'unification et de la participation des troupes allemandes à des actions sous l'égide de l'ONU, le SPD l'était à nouveau profondément sur la question du droit d'asile. Alors qu'au début de l'automne la direction s'était prononcée pour une réforme prudente de ce droit (raccourcissement des délais de procédure et établissement d'une liste de pays faisant subir des persécutions politiques), la base restait majoritairement attachée au système actuel et refusait ce qu'elle considérait comme une capitulation devant la violence xénophobe. Elle le fit savoir au cours des conventions régionales qui précédèrent le congrès national en votant le plus souvent contre la ligne officielle.

Pour Björn Engholm, président du Parti et avocat du compromis, les journées de Bonn ne s'annonçaient donc pas comme une partie de plaisir. Il lui fallait en effet faire admettre aux délégués la nécessité d'une réforme du droit d'asile face aux difficultés causées par l'afflux massif de réfugiés, mais aussi dans la perspective d'une harmonisation européenne, sans pour autant donner l'impression de s'aligner sur la position de la droite. Il lui fallait également soigner aux yeux du public son image d'homme politique responsable et sans sectarisme, tout en se démarquant des positions conservatrices. Bref, séduire l'électorat sans mécontenter ses propres troupes.

En parvenant à convaincre la majorité des délégués au terme de 24 heures de débat et après avoir mis sa démission dans la balance, Björn Engholm a donc surmonté l'épreuve. Son autorité est désormais renforcée au sein du Parti et il apparaît de plus en plus comme le prochain rival d'Helmut Kohl.

Joël Bianco

CAMBODGE

la paix impossible ?

Plus d'un après la signature des accords de Paris (23 octobre 1991) sur le Cambodge, les perspectives de paix paraissent encore bien éloignées, en dépit du déploiement de 21.000 hommes, dont 16.000 "bérets bleus".

Certes, le Cambodge connaît, grâce à l'Apronuc (1), un calme relatif qui permet le retour progressif des 300.000 personnes réfugiées en Thaïlande, mais l'avenir du pays demeure incertain. Dans les campagnes, les Khmers rouges ne désarment pas, refusant aux Nations Unies l'accès à leurs sanctuaires. En d'autres termes, ils excluent de mettre en œuvre les accords de paix. Pour justifier leur intransigeance, les hommes de Pol Pot affirment, sans en apporter les preuves, que les Vietnamiens maintiennent des troupes au Cambodge avec la bienveillance onusienne. De plus, depuis plusieurs mois, ils se plaignent de l'insuffisance des pouvoirs conférés au Conseil national suprême, organe dépositaire de la légitimité du Cambodge. En faisant valoir qu'ainsi ils souhaitent voir renforcer les pouvoirs du prince Norodom Sihanouk, ils démontrent également qu'ils n'ont toujours pas renoncé à leur projet d'instaurer un gouvernement quadripartite, regroupant toutes les factions cambodgiennes.

Face à cette détermination politique, il convient de redéfinir les voies et les moyens du mandat confié à l'ONU pour faire aboutir le mécanisme engagé. Alors que l'on évoque de plus en plus le risque de partition du pays, voire l'enlisement de l'ONU, le Conseil de sécurité, les coprésidents de la conférence de Paris (France et Indonésie) s'efforcent de trouver les sanctions appropriées pour fléchir les Khmers rouges. Si la plupart des observateurs sont convaincus qu'on a trop longtemps surestimé la puissance militaire khmère rouge (8 à 12.000 combattants), rares sont ceux qui font, aujourd'hui encore, le pari d'exclure les Khmers rouges du processus de paix. Leur capacité de nuisance reste entière, ils disposent d'unités combattantes sur tout le territoire, sous-équipées mais fidèles.

Même si la Chine populaire semble avoir suspendu son aide militaire, les Khmers rouges n'en ont pas besoin pour faire vivre l'organisation au quotidien. Ils disposent de moyens financiers considérables, nés de l'exploitation illicite des forêts et des mines de pierres précieuses (rubis, émeraudes...). Cet argent est uti-



▲ *Pnom Penh, 27 novembre 1991. Une foule de Cambodgiens en colère s'apprête à envahir la maison du dirigeant khmer rouge, Khieu Samphan, qui échappera de justesse au lynchage.*

lisé pour leurs projets politiques : aides humanitaires, (re)construction de réseaux d'allégeance. Les Khmers rouges se placent dans une perspective de reconquête politique à long terme. Ils savent, d'ores et déjà, que les résultats du scrutin législatif de 1993 ne leur seront pas favorables.
C'est pourquoi leur objectif majeur vise à reconquérir les cœurs des Cambodgiens en développant un discours résolument nationaliste (violemment antivietnamien), en se déclarant partisans du prince Sihanouk, en démontrant chaque jour qu'ils sont au service du peuple, et tout particulièrement des plus pauvres. Contrairement aux idées reçues, le projet politique khmer rouge ne réside pas seulement dans une reconquête militaire, il est plus élaboré, plus ambitieux.
Lutter contre les Khmers rouges, c'est donc d'abord exprimer un projet politique cohérent et montrer qu'ils ne sont pas les seuls à s'intéresser au sort des Cambodgiens. Comme à la fin des années 60, les Khmers rouges se nourrissent avant tout de la misère du peuple khmer. Malheureusement, faute d'une situation politique stabilisée, aucune reconstruction économique significative n'a été entreprise. Là est peut-être la plus grave erreur des Nations Unies.

François Guilbert

(1) Apronuc : autorité provisoire des Nations Unies pour le Cambodge.

BREF... EN BREF... EN

■ La Bosnie-Herzégovine continue de s'enfoncer dans le désespoir et l'horreur.
Les forces serbes poursuivent inexorablement leur nettoyage ethnique.
De passage à Paris, Jose-Maria Mendilule, coordinateur des opérations de l'ONU en Bosnie, demande que la communauté internationale se dote de "moyens supplémentaires, politiques ou autres, pour imposer son autorité morale."
Car, poursuit-il, "l'humanitaire ne peut remplacer les solutions politiques."

■ **45% des Danois voteraient oui et 38% non à un nouveau référendum sur Maastricht si des dérogations étaient acceptées sur la monnaie unique, la politique de défense, la police et la citoyenneté européenne.**

■ Le dernier volet de la septième session des négociations de paix bilatérales de Washington entre Arabes et Israéliens ne devrait pas progresser significativement.
Seuls Israéliens et Jordaniens semblent décidés à un accord sur un ordre du jour.
Au Caire, le 15 novembre, les ministres israélien et égyptien des affaires étrangères se sont déclarés "pleins d'idées nouvelles" pour faire avancer la paix.

■ **Une réunion bilatérale franco-japonaise s'est tenue du 16 au 18 novembre à Tokyo sur la coopération scientifique et technique entre les deux pays (océanographie-biotechnologies).**

■ Sérieux revers infligé par les Panaméens au président Guillermo Endara.
Ils ont rejeté le 15 novembre les réformes constitutionnelles soumises à référendum.
Cette consultation était la première depuis la fin de la dictature militaire.

■ **Rien ne va plus pour John Major.
73% des Anglais déclarent avoir "peu ou pas du tout confiance" en lui.
Le Parti travailliste devancerait les conservateur de 19 à 23 points (sondage Harris).**

■ Le gouvernement italien vient de transmettre au Parlement un plan de privatisation qui rapporterait 100 milliards de F en trois ans.
La part de l'Etat atteint 60% dans le système économique italien.

PETITES ANNONCES ☎ 45.56.78.57 PETITES ANNONCES ☎ 45.56.78.57 PETITES ANNONCES

16401

GUYANCOURT

LA VILLE DE GUYANCOURT (YVELINES)

organise

SON VIIIE FESTIVAL D'HISTOIRE DE FRANCE SUR LE THEME

"La République en danger ?"

DU 26 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 1992

Débats, colloque, expositions et de nombreuses animations jalonneront cette semaine consacrée à l'histoire, à nos institutions et au devenir de la République en France.
Un banquet républicain clôturera cet événement le 5 décembre.
Pour tous renseignements, contactez le service Communication au 30.43.33.18.

EMPLOI

16402 - *Architecte,* 43 ans, exp. riche et variée : cab. archi., chantiers, direction PME, synd. intercommunal, bureau d'études (SCET), chargé de mission DSQ, cherche poste lié à l'aménagement.
☎ 42.03.57.98

16403 - *Educateur spécialisé,* 52 ans, adh. PS, 30 ans exp. ds le sanitaire et social, direction d'établissement pr handicapés, cas sociaux, pers. âgées, pdt 16 ans. Cause fermeture établissement cherche emploi similaire, ttes régions. Urgent.
☎ 68.49.03.20

16404 - *Je réalise tous vos travaux de mise en page (saisie mémoires, thèses, revues, courriers, publicités...). Macintosh, impression laser.*
☎ 60.08.56.33

post-scriptum



JEAN-PIERRE LE GOFF
"Le Mythe de l'entreprise"



Attention, avis de grand vent. Ça décoiffe et ça fait du bien. Cet essai est sous-titré : "Critique de l'idéologie managériale." Dans les années 80, dit Le Goff, on a tellement célébré la réconciliation de l'économique et du social que la gauche socialiste a relégué son sens critique au second plan au profit d'un chantage à la survie et à la compétitivité. Et il dresse le procès du management actuel et de ses pratiques.
Après avoir replacé cette mode de l'entreprise dans l'évolution historique des idées, l'auteur fixe les contours (les limites) d'une civilisation et d'une cité du travail dans le cadre de la démocratie. La barbarie douce du management.
Découverte, 314 p., 145 F.

ANNIE LECLERC
"Exercice de mémoire"

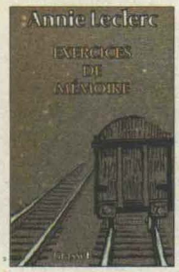

Un jour, écrit Annie Leclerc, romancière attentive aux autres, "j'ai vu "Shoah", entendu les témoignages des hommes qui avaient survécu. Et c'est comme si je découvrais que j'avais toujours évité de penser à cela, que je savais pourtant." Dans l'instant, elle jure de ne pas oublier et même elle jure de ne pas oublier qu'elle a juré de ne pas oublier. Car, à force de ne pas considérer l'événement, le risque est de l'abandonner, puis de précipiter sa relégation.
Lui reviennent alors toutes ces circonstances, fréquemment venues de son enfance, où elle et les siens se contentaient du "ne pas savoir". Car la vérité fait peur. Car jusqu'à maintenant, elle n'a, Annie Leclerc, écrit que pour "rattraper par les cheveux la beauté du monde", pour se sauver et tenter d'habiter ailleurs. C'est l'aveu que les larmes de "Shoah" lui ont arraché.
Grasset, 258 p., 98 F.

PAUL GUIMARD
Romans



Paul Guimard est un de ces romanciers avec qui le lecteur se trouve naturellement en familiarité. Son écriture coule de source et ses romans mesurent l'usure des êtres et des choses dans l'habituel de notre quotidien.
Chacun regrette qu'en 40 ans, Guimard n'ait donné que huit romans, dont le dernier, "L'Age de Pierre", a eu des voix au Goncourt 1992. En voici cinq réunis, dont "Rue du Havre" et "Les Choses de la vie". Pour le plaisir de les retrouver.
Denoël, 622 p., 175 F.

BERNARD SHAW
"Les Pensées"

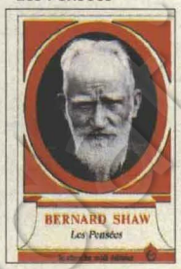

Oublions que c'est lui qui a écrit : "S'il n'y avait pas les socialistes, nous en serions déjà au socialisme." L'illustre écrivain irlandais a bien d'autres titres à notre reconnaissance. Dans l'étouffante atmosphère de l'Angleterre de son temps (fort long : 1856-1950), il a joué le rôle salutaire d'arrogant trublion. Ses propos sur la question irlandaise, la Première Guerre mondiale et la reine Victoria, lui valurent de rudes ennuis. Sa rencontre avec Staline est un sommet. Au chef du Kremlin qui l'avait invité sur un hippodrome, il demanda pourquoi il maintenait les courses de chevaux puisqu'il avait supprimé la concurrence ! Parmi ses pensées : "Celui qui peut agit. Celui qui ne peut pas enseigne" ou "Les gens communs ne prient pas. Ils mendient" ou enfin, "Si les Anglais peuvent survivre à leur cuisine, ils peuvent survivre à n'importe quoi."
Cherche-Midi, 194 p., 72 F.



MARC-ANTOINE CHARPENTIER
"Motets à double chœur"



Il fut un temps -celui du 33 tours balbutiant-, où, de Charpentier, on ne connaissait pas autre chose que la célèbre phrase musicale extraite du "Te Deum" et qui servit de thème au générique de l'Eurovision. Charpentier a écrit, en fait, une quantité de musiques en tous genres et il aurait probablement été un auteur d'opéra considérable s'il n'avait eu à souffrir de la jalousie et de la tyrannie de Lulli qui l'a desservi sans cesse auprès de Louis XIV.
Qu'on ne se laisse pas abuser par l'intitulé de cet album. Sous le titre "Motets à double chœur" sont groupées des œuvres souvent inédites, de caractère religieux ou profane, mais extraordinairement variées, foisonnantes d'idées et toujours d'une grande beauté. Contribution à la redécouverte de Charpentier dont tant de chefs-d'œuvre sont encore dans l'ombre. Dir. Ton Koopman.
Erato-Musifrance, 2 CD, 2 h 15', env. 250 F.

BEETHOVEN
"Sonates pour piano"



Abdel Rahman El Bacha est un pianiste de 32 ans d'origine franco-libanaise. A 19 ans, il avait remporté, à l'unanimité, le premier prix du concours Reine-Elisabeth de Belgique, qui est une sorte de Nobel du piano. Depuis, sans tapage médiatique, il s'est donné un répertoire et se voit reconnaître le talent d'un très grand.
Son terrain d'élection est Beethoven, dont il a entrepris d'enregistrer toutes les sonates. Il en est à l'avant-dernière étape avec les n° 21 "Waldstein", 22 et 23 "Appassionata". Piano clair. Et net. Structure rythmique solide. Elégance du ton. On pense à un Kempff latin.
Forlane, 16670, 55' 06", env. 125 F.

ANTHONY ORTEGA
"On evidence"



Anthony Ortega, un saxophoniste-papillon qui virevolte de son soprano autour des rythmiques délicates des Levallet, Mahieux et autres Rocheman. D'origine mexicaine, il assista les plus grands de son art : Dizzy Gillespie, Lionel Hampton, Quincy Jones, Miles Davis. Il affectionne les tempos lents ou moyens sur lesquels il donne toute la mesure du lyrisme de son sax soprano ("Norge"), parfois facétieux ("Little Lou").
Surnommé Batman par Quincy Jones, les apparitions de ce "soufflant" catalogué West Coast sont suffisamment rares pour ne pas manquer la rencontre entre ce sexagénaire américain et la crème des jazzmen hexagonaux.
Evidence 213, 53' 08", env. 130 F.

FLYING PICKETS
"The Warning"

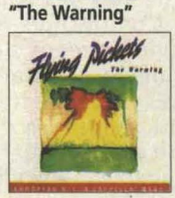

Jusqu'ici, il était d'usage pour les groupes vocaux de reprendre les standards du jazz pour mimer de la voix un solo de Charlie Parker ou un chorus de Miles Davis. Ainsi, les Double-Six ou Lambert-Hendrix and Ross. Puis Bobby Mc Ferrin donna le signal de départ en reprenant de toute sa virtuosité vocale les tubes des Beatles ("Black Bird") ou de Cream ("Sunshine of your love"). Enfin, les Flying Pickets lui emboîtèrent le pas et reviennent aujourd'hui à la charge.
Pompeusement autoproclamée groupe européen a cappella n° 1, cette formation s'amuse à reprendre des standards de la pop-music des Kinks ("Sunny Afternoon") et surtout le sacro-saint "Billie Jean", de Michou Jackson. Belle inspiration de ce quartet vocal pour les réarrangements des scies du Top 50 et un certain talent aussi pour les compositions originales comme pour le "God we were laughing", d'introduction.
FNAC Musique/WMD, 592126, 51', env. 125 F.

CINEMA

"Mac"

Depuis plus de dix ans, John Turturro portait en lui ce projet, inspiré par son enfance passée parmi les artisans employés par son père, charpentier d'origine italienne. Il désirait décrire ce monde qu'il connaissait bien, le monde du travail.
Dans la maison des Vitelli, la famille est réunie. Famille italienne, nombreuse et bruyante. Le père vient de mourir, après avoir inculqué à ses trois fils, dès leur plus jeune âge, l'amour du travail. Du travail bien fait. Ils vont s'associer et l'aîné (John Turturro) prend la direction de cette entreprise familiale. Mais cet amour du travail bien fait est terriblement exclusif et s'exerce au détriment de tout autre sentiment, conjugal ou fraternel...
Formé au contact de Scorsese, Spike Lee et des frères Coen, jusqu'ici, c'est surtout comme acteur que John Turturro s'était fait connaître. Dans "Barton Fink", Palme d'or 1991, il avait obtenu le prix d'interprétation masculine. Avec "Mac", il passe à la réalisation, d'après un scénario écrit dès 1980. Principal interprète, il joue le rôle de son propre père, auquel le film est d'ailleurs dédié. Mais c'est surtout un hommage aux hommes qui travaillent de leurs mains, à ceux qui ont voué leur vie à leur métier.
D'ailleurs, il a dû employer, pour certains rôles, de vrais menuisiers et charpentiers, les essais avec des acteurs ayant échoué. Bien que le travail occupe une place importante dans l'existence, peu de films lui ont été consacrés. Au-delà des éléments autobiographiques, "Mac" prend, à cet égard, une portée universelle.

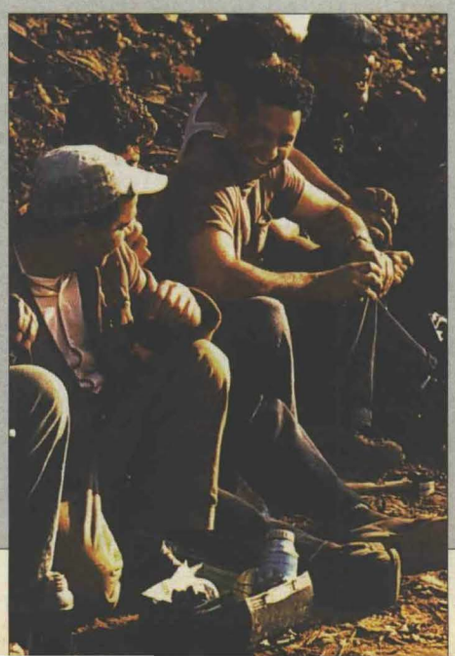

C.P.

PAGE CULTURE ETABLIE PAR
Jacques Garat (livres - classique)
avec
Claude Polak (cinéma)
Frédéric Taddéi (jazz - variétés)

JEAN NOUVEL

Jean Nouvel est l'architecte de l'Institut du monde arabe. De logements sociaux en centre commercial, à Lille, ou en Opéra, à Lyon, il peaufine sa théorie de la modernité, de la transparence, pour donner plus de lumière... et de plaisir.

Pour vous, être moderne, c'est utiliser tout le potentiel de l'époque. Or, notre époque, c'est la technologie...
Toute une production d'images venant d'inventions spatiales, médicales, télévisuelles... a considérablement influencé le monde de l'architecture. L'architecture dite moderne, du début du siècle, s'est longtemps appuyée sur l'image technique parce que l'on était ébloui par les performances. La tour Eiffel, Beaubourg sont l'expression de ce passé techniciste. La modernité, aujourd'hui, c'est arriver à la performance, à la complexité, sous des apparences de simplicité. Dans le design, les objets sont de plus en plus lisses. Tout ce qui est lié à la forme, à l'espace, à l'expression des composants devient dépassé. On est davantage intéressé par les matières, les lumières, les signes, la compacité, la miniaturisation.

La transparence est-ce moderne ? Où en est-on de l'engouement pour le verre ?
Le verre est un matériau à l'avenir absolu. On en trouve autant que l'on veut, c'est de la silice. On a fait des progrès énormes dans son moulage, son étirement. On peut l'utiliser de façon translucide, opaque, comme revêtement, et même comme structure. Beaucoup des bâtiments les plus nuls, toute une architecture internationale, se font en verre. Il n'y a aucune prétention quant au plaisir d'y vivre, quant à un aspect culturel. La question de la transparence est autre. Que signifie une architecture transparente ? Est-ce une architecture exhibitionniste ? La plupart des architectes amoureux du verre utilisent peu le verre miroir. Mettre en vitrine n'est pas plus intéressant que de tout cacher. Le verre est un matériau programmable que l'on peut rendre opaque ou transparent. On peut complexifier une lecture, choisir ce que l'on montre.

Certains se vantent d'utiliser tout de la modernité, y compris le chaos...
On a vécu une sorte de cataclysme urbain, lié au déménagement du territoire, à l'explosion démographique, à la polarisation sur les grandes villes. Face à d'énormes agglomérations, l'architecte ne peut plus maîtriser le projet urbain. Il n'est plus à même de prévoir et de construire le monde dans lequel on va vivre, il hérite une situation fatale, qui le dépasse. Finalement, il va modifier la matière, juste en ajoutant ou en enlevant un peu, en révélant la beauté de quelque chose qui est déjà là. On peut faire la ville par une succession de modifications. La ville nébuleuse est traversée par les pistes, le rail, les aérodromes... C'est le temps que l'on met entre deux points qui

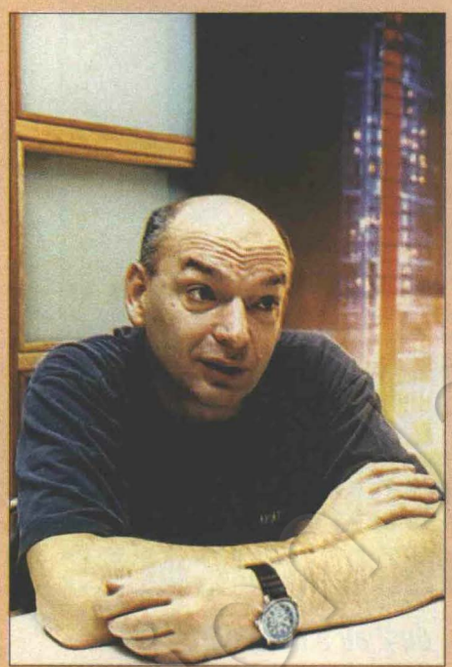

Il faut essayer de réaliser les constructions les plus jubilatoires, les plus significatives par rapport à l'époque, les plus généreuses.

fait l'unité d'un territoire. On doit penser la ville en termes cynétiques. Ainsi, les quais de la rive droite offrent une vision de Paris et de ses ponts qui permet une des plus agréables balades de la capitale, en voiture. Ces endroits deviennent des lieux d'architecture stratégiques parce que c'est de là que l'on découvre la ville. C'est une vision liée à la vitesse, au déplacement, à une succession de séquences plus qu'à une composition figée et "harmonieuse", comme on la concevait il y a un ou deux siècles.

Depuis la décentralisation, les maires s'intéressent à l'architecture. Sont-ils compétents ?
Ils le sont de plus en plus. A travers les grands travaux, le pouvoir a accepté de se représenter par la modernité. Après un mandat, les maires ont compris qu'à leur échelle, cela pouvait être un élément de concurrence d'image entre les villes. A Nîmes, Montpellier, Lille, Lyon... les maires ont pris en charge l'image de leur ville et l'architecture en est un vecteur. Ils seront aussi jugés sur ce qu'ils auront construit.

Vous travaillez à une tour sans fin. Est-ce une prouesse technique, de la métaphysique ?
A quelques centaines de mètres de l'Arche de La Défense et du CNIT, c'était l'endroit où poser une flèche symbolisant la puissance de Paris, capitale internationale, un trait d'union entre le centre de la Terre et le cosmos. On ne sait plus où commence ni où finit la tour. Elle naît dans un trou, elle est en granit noir, puis gris foncé, gris clair, et, petit à petit, la matière mute jusqu'au verre. Ce sera quelque chose de très evanescent, de très interrogatif. La prouesse technique sera de faire la tour la plus élancée du monde. L'on n'y vivra pas comme dans les tours américaines. Les niveaux ne sont pas cloisonnés, les plateaux sont libres... C'est une réflexion sur le travail tertiaire.

Dans les logements sociaux à Nîmes, à Saint-Ouen, vous avez voulu plus d'espace, quitte à tenir les prix en décorant avec du matériel de moindre qualité...
Avec les normes actuelles HLM sont construit des appartements obsolètes. Le taux de rotation à Saint-Ouen est de zéro. La réussite sociologique est due au fait que l'on a changé les conditions de programme : des salles de bains plus grandes avec une fenêtre, de grandes pièces de séjour... davantage en relation avec ce à quoi aspirent les générations actives aujourd'hui. Et cela dans le cadre des prix plafond HLM. Il faut finalement essayer de réaliser les constructions les plus jubilatoires, les plus significatives par rapport à l'époque, les plus généreuses.

Les constructions les plus généreuses ?
On construit un endroit où des gens que l'on ne connaît pas vont vivre pendant longtemps. Par la présupposition de ce qui va se passer là, on peut être plus ou moins généreux, plus ou moins gentil, les faire bénéficier ou non de lumière, de vue, d'espace. Je crois aux sensations perpétuées par le construit. On sait ainsi ce qui faisait plaisir par le passé, à travers les cathédrales ou la perfection des proportions du XVIIIe siècle. A chaque fois, il faut essayer de traduire dans la pierre ce qui nous fait plaisir pour le donner aux autres.

Propos recueillis par Maryline Trassard

Vendredi

45.56.78.56 / 78.57

LES MOTS ET LA POLITIQUE

Théâtre de l'Aquarium, la Cartoucherie (Paris)

Marguerite et le Président

Du 1er décembre 1992 au 2 janvier 1993

"En faisant écouter les mots qui disent la politique, fussent-ils de bois, le théâtre nous la fait aimer et redécouvrir. C'est urgent..." (Didier Bezace)

D'après des extraits d'entretiens entre Marguerite Duras et François Mitterrand publiés dans "L'Autre Journal".

Mise en scène : Didier Bezace

3 invitations (2 personnes) pour nos abonnés les 9 et 11 décembre.

Les vœux du Président

Du 10 décembre 1992 au 3 janvier 1993

D'après les discours de fin d'année du président de la République de 1981 à 1988.

Mise en scène : Jean-Louis Benoît

5 invitations (2 personnes) pour nos abonnés du 15 au 18 décembre.



MARIONNETTES SUR EAU DU VIETNAM

La Coupole, l'Arène, Combs-la Ville (77), du 8 au 13 décembre

Transformée en une gigantesque pièce d'eau, l'Arène de la Coupole accueillera les évolutions d'insolites marionnettes vietnamiennes.

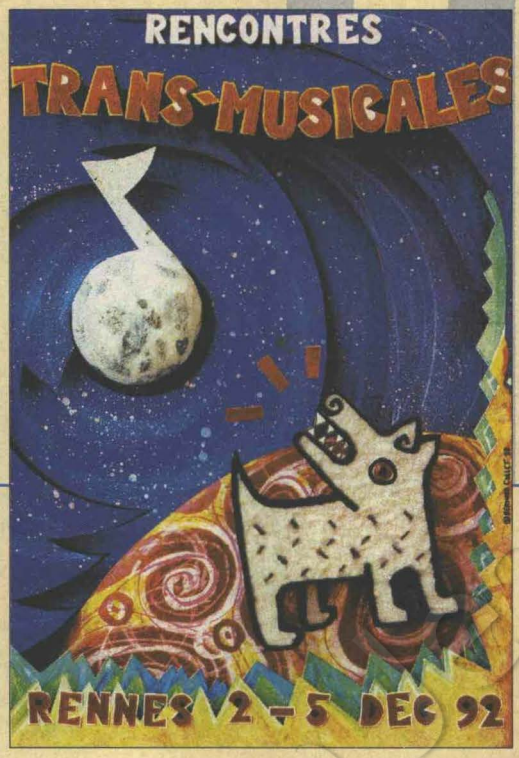

RENCONTRES TRANSMUSICALES

Rennes, du 2 au 5 décembre

Tous les genres à l'affiche de la quatorzième édition de ce festival qui, une fois de plus, infiltrera tout Rennes. Avec une programmation aussi hétéroclite qu'internationale. Et une "rave night" le 5 décembre...

Les Transmusicales et le Club offrent 1 CD du cru 1992 aux 15 premiers lecteurs qui nous appelleront.

CULTURES D'ICI ET D'AILLEURS

Château-Thierry (02), du 1er au 13 décembre

Deuxième édition de cette quinzaine interculturelle. Des expositions, des animations et, en spectacle d'ouverture le 1er décembre, "L'Ecole des femmes" (par la compagnie Derniers détails, mise en scène : Didier Perrier).

10 laissez-passer pour nos abonnés.



ORNIFLE
de Jean Anouilh

Libourne, salle du Liburnia, le 5 décembre

Ornifle, parolier vedette,
est aussi un homme absolument tordu,
charmeur, menteur, lucide,
salaud, brillant et insaisissable à la fois.
Il trompe sa femme, s'amuse de ses maîtresses,
se joue de ses amis... Avec Jean-Claude Dreyfus

Mise en scène : Patrice Leconte

10 invitations pour nos abonnés.

LA TRAGIQUE HISTOIRE DU DOCTEUR FAUST

Théâtre le Gyptis, Marseille, du 8 au 12 décembre

Spectacle musical.
Un Faust hésitant entre le blouson noir
et le style "cuir", parano et inspiré,
servi par des loubards marseillais qui auraient pris
des cours chez les Marx Brothers...
Compagnie Conduite intérieure.

Mise en scène : C. Chessa

4 invitations (2 personnes) pour nos abonnés le 8 décembre.

Pour obtenir les places, 45 56 78 56 / 78 57

Pour connaître les programmes

- **La Coupole : ☎ 64 88 69 11 60 60 02 63**
- **FAC Libourne : ☎ (16) 57 55 33 43**
- **Transmusicales : ☎ (16) 99 31 12 10**
- **Théâtre de l'Aquarium : ☎ 43 74 99 61**
- **Le Gyptis : ☎ (16) 91 08 10 22**
- **Cultures d'ici et d'ailleurs : ☎ (16) 23 83 27 14**

C'est décidé, je m'abonne

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....
Code postal .....
Ville .....

Abonnement 1 an : 260 F
DOM-TOM / CEE : 400 F
Autres pays : 600 F Soutien : 500 F

A renvoyer à : "Vendredi" service lecteurs,